

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
31 décembre **2013**



LE GROUPE LA POSTE

# SOMMAIRE

## COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4
BILAN CONSOLIDÉ	5
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### GÉNÉRALITÉS

NOTE 1	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	10
NOTE 2	BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	12
NOTE 3	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	14
NOTE 4	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	28
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE	29

### NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6	CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS COMMERCIALES	33
NOTE 7	PRODUIT NET BANCAIRE	35
NOTE 8	ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	35
NOTE 9	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	36
NOTE 10	IMPÔTS ET TAXES	37
NOTE 11	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	37
NOTE 12	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	38
NOTE 13	RÉSULTAT FINANCIER	38
NOTE 14	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	39

### NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15	ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)	42
NOTE 16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44
NOTE 17	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45
NOTE 18	SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	46
NOTE 19	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	47
NOTE 20	ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	48
NOTE 21	STOCKS ET ENCOURS	51
NOTE 22	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	51
NOTE 23	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	52
NOTE 24	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	52
NOTE 25	CAPITAL	53
NOTE 26	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54
NOTE 27	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES	56
NOTE 28	DETTE NETTE	60
NOTE 29	AVANTAGES DU PERSONNEL	61
NOTE 30	PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	66
NOTE 31	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	68

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32	RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES	69
NOTE 33	RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	71
NOTE 34	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	91
NOTE 35	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	100
NOTE 36	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS	101
NOTE 37	BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES	106
NOTE 38	NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	107
NOTE 39	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	110
NOTE 40	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	110
NOTE 41	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	111

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	NOTE	2013	2012
Chiffre d'affaires Courrier		10 461	10 774
Chiffre d'affaires Express		4 379	4 016
Chiffre d'affaires Colis		1 567	1 522
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste		92	88
Chiffre d'affaires Immobilier		62	41
<b>Chiffres d'affaires des activités commerciales</b>	<b>6</b>	<b>16 562</b>	<b>16 441</b>
Produits d'exploitation bancaire		8 248	8 815
Charges d'exploitation bancaire		(2 726)	(3 597)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7</b>	<b>5 522</b>	<b>5 217</b>
<b>Produits opérationnels</b>		<b>22 084</b>	<b>21 658</b>
Achats et autres charges	8	(7 362)	(7 108)
Charges de personnel	9	(12 524)	(12 599)
Impôts et taxes	10	(236)	(235)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(1 306)	(1 175)
Autres charges et produits opérationnels	12	130	224
Résultat des cessions d'actifs		(16)	52
<b>Charges opérationnelles nettes</b>		<b>(21 314)</b>	<b>(20 842)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>770</b>	<b>816</b>
Coût de l'endettement financier net		(198)	(221)
Autres éléments du résultat financier		(25)	(63)
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>(223)</b>	<b>(284)</b>
<b>Résultat avant impôt des entreprises intégrées</b>		<b>548</b>	<b>532</b>
Impôt sur le résultat	14	(127)	(231)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		215	180
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>635</b>	<b>481</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>627</b>	<b>479</b>
Part des minoritaires		8	2

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2013	2012	
		Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>635</b>	<b>481</b>	<b>481</b>
<b>ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Éléments recyclables</b>			
Variation des résultats latents sur instruments financiers	32	216	216
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>		38	38
Écart de conversion	(31)	7	7
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>			
Quote part des autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	(22)	198	198
<i>Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP</i>	26	220	220
<i>- autres résultats latents sur instruments financiers</i>	(4)	1	1
<i>- réserves de conversion</i>	(44)	(23)	(23)
<b>Éléments non recyclables</b>			
Écarts actuariels sur avantages du personnel	27	(154)	
<b>Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)</b>	<b>6</b>	<b>267</b>	<b>421</b>
<b>Résultat global</b>	<b>642</b>	<b>748</b>	<b>902</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE</b>	<b>633</b>	<b>746</b>	<b>900</b>
Résultat global part des minoritaires	8	2	2

(1) Application d'IAS 19 révisée (Voir note 2.1.A.)

## BILAN CONSOLIDÉ

### ACTIF

(en millions d'euros)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Écarts d'acquisition	15	1 587	1 562
Immobilisations incorporelles	16	816	825
Immobilisations corporelles	17	5 941	6 062
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	2 634	2 446
Autres actifs financiers non courants	19	942	894
Impôts différés actifs	14	153	113
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>12 073</b>	<b>11 903</b>
<b>Actifs courants bancaires</b>			
Prêts et créances sur la clientèle	20.1	59 204	49 922
Créances sur les établissements de crédit	20.2	82 894	81 254
Portefeuille de titres	20.3	49 784	54 281
Autres actifs financiers courants	20.4	1 200	1 305
Comptes de régularisation	20.5	1 185	2 387
Caisse, banque centrale	23.2	1 570	2 726
<b>Autres actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	21	136	203
Créances clients et autres créances	22	2 936	2 453
Autres actifs financiers courants	19	430	781
Encaisse des bureaux de Poste		612	719
Créance d'impôt sur les bénéfices		253	211
Autres comptes de régularisation - Actif		118	126
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	2 163	2 167
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	24	120	104
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>202 604</b>	<b>198 641</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>214 677</b>	<b>210 544</b>

## PASSIF

(en millions d'euros)

	NOTE	31/12/2013	31/12/2012	
			Retraité <sup>(1)</sup>	Publié
Capital social	25	3 800	3 400	3 400
Prime d'émission		900	700	700
Réserves		2 698	2 357	2 355
Résultat latent sur instruments financiers		635	581	581
Écarts actuariels sur avantages du personnel		(80)	(110)	
Réserve de conversion		(120)	(45)	(45)
Résultat de l'exercice part du groupe		627	479	479
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>8 460</b>	<b>7 362</b>	<b>7 470</b>
Intérêts minoritaires		57	65	65
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>8 516</b>	<b>7 427</b>	<b>7 535</b>
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	6 043	6 085	6 085
Avantages du personnel - dette non courante	29	1 685	1 821	1 713
Provisions pour risques et charges non courantes	26	80	90	90
Impôts différés passifs	14	166	142	142
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>7 976</b>	<b>8 140</b>	<b>8 032</b>
<b>Provisions pour risques et charges courantes</b>				
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	26	1 126	1 005	1 005
Provisions pour risques et charges courantes	26	540	385	385
<b>Emprunts obligataires et dettes financières à court terme</b>	27	1 060	1 567	1 567
<b>Passifs courants bancaires</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	30.1	14 757	15 811	15 811
Dettes envers la clientèle	30.2	166 583	160 393	160 393
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	30.3	6 790	7 185	7 185
Comptes de régularisation	20.5	2 003	3 493	3 493
<b>Autres passifs courants</b>				
Dettes fournisseurs et autres dettes	31	4 424	4 349	4 349
État - Impôt sur les bénéfices		33	16	16
Avantages du personnel - dette courante	29	663	617	617
Autres comptes de régularisation - Passif		207	154	154
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	24			
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>198 185</b>	<b>194 977</b>	<b>194 977</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>214 677</b>	<b>210 544</b>	<b>210 544</b>

(1) Application d'IAS 19 révisée (Voir note 2.1.A.)

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2013

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel <sup>(1)</sup>	Autres réserves	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2012 publiés</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>479</b>	<b>(45)</b>	<b>392</b>	<b>189</b>		<b>2 355</b>	<b>7 470</b>	<b>65</b>	<b>7 535</b>
Application de IAS 19 révisée <sup>(1)</sup>							(110)	2	(108)		(108)
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2012 retraités</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>479</b>	<b>(45)</b>	<b>392</b>	<b>189</b>	<b>(110)</b>	<b>2 357</b>	<b>7 362</b>	<b>65</b>	<b>7 427</b>
Augmentation de capital de La Poste <sup>(2)</sup>	400	200							600		600
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(7)	(178)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								67	67	(1)	66
Rachat d'intérêts minoritaires								(43)	(43)	(6)	(49)
Affectation du résultat 2012			(308)					308	-		-
Résultat global de la période			627	(75)	26	28	27		633	8	642
<i>Dont - Résultat net</i>			627						627	8	635
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				(75)	26	28	27		6		6
Autres							2	9	12	(3)	8
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013</b>	<b>3 800</b>	<b>900</b>	<b>627</b>	<b>(120)</b>	<b>418</b>	<b>217</b>	<b>(80)</b>	<b>2 698</b>	<b>8 460</b>	<b>57</b>	<b>8 516</b>

(1) Voir note 2.1.A.

(2) Voir note 1.1.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2012

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel <sup>(1)</sup>	Autres réserves	<b>Total Part du groupe</b>	Intérêts minoritaires	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2011 publiés</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>478</b>	<b>(29)</b>	<b>171</b>	<b>(29)</b>		<b>2 093</b>	<b>6 783</b>	<b>3</b>	<b>6 786</b>
Première application de IAS 19 révisée <sup>(1)</sup>							46		46		46
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2011 retraités</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>478</b>	<b>(29)</b>	<b>171</b>	<b>(29)</b>	<b>46</b>	<b>2 093</b>	<b>6 829</b>	<b>3</b>	<b>6 832</b>
Distribution de dividendes			(144)						(144)	(6)	(151)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								(24)	(24)	(6)	(31)
Rachat d'intérêts minoritaires								(28)	(28)		(28)
Affectation du résultat 2011			(333)					333	-		-
Résultat global de la période			479	(16)	221	216	(154)		746	2	748
<i>Dont - Résultat net</i>			479						479	2	481
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				(16)	221	216	(154)		267		267
Autres <sup>(2)</sup>						2	(2)	(16)	(16)	73	57
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2012 retraités</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>479</b>	<b>(45)</b>	<b>392</b>	<b>189</b>	<b>(110)</b>	<b>2 357</b>	<b>7 362</b>	<b>65</b>	<b>7 427</b>
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2012 publiés</b>	<b>3 400</b>	<b>700</b>	<b>479</b>	<b>(45)</b>	<b>392</b>	<b>189</b>		<b>2 355</b>	<b>7 470</b>	<b>65</b>	<b>7 535</b>

(1) Voir note 2.1.A.

(2) Dont 50 millions d'euros de variation des intérêts minoritaires liés au changement de méthode de consolidation de Secur SA.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

NOTE	2013			2012		
	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
<i>en millions d'euros</i>						
<b>Excédent Brut d'exploitation</b>	<b>2 149</b>	<b>824</b>	<b>1 325</b>	<b>2 117</b>	<b>915</b>	<b>1 202</b>
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables	(192)	(28)	(164)	(181)	(28)	(153)
Produits et charges financières divers	5	5	0	3	3	
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>1 962</b>	<b>801</b>	<b>1 162</b>	<b>1 939</b>	<b>890</b>	<b>1 049</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	38.3	12	36	(24)	136	161
Variation de l'encaisse des bureaux de poste		108		(88)		(88)
CICE de la période (hors provisions)		(255)	(253)	(2)		
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	38.4	(2 149)		(2 149)		(281)
Impôts payés		(141)	97	(238)	(138)	40
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			258	(258)		186
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		9	9	(0)	7	8
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(454)</b>	<b>1 056</b>	<b>(1 509)</b>	<b>1 575</b>	<b>1 195</b>	<b>379</b>
Achat d'actifs incorporels et corporels	38.5	(997)	(837)	(160)	(1 065)	(864)
Achat d'actifs financiers		(27)	(26)	(1)	(38)	(35)
Emission de titres subordonnés La Banque Postale			(800)	800		
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		132	125	7	234	234
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		28	27	1	19	18
Incidences des variations de périmètre		(163)	(50)	(113)	(82)	(82)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		157	157		(148)	(148)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(869)</b>	<b>(1 403)</b>	<b>534</b>	<b>(1 079)</b>	<b>(876)</b>	<b>(203)</b>
Augmentation de capital <sup>(2)</sup>		600	600	0	1 053	1 053
Dividendes versés		(178)	(175)	(3)	(151)	(148)
Intérêts financiers versés		(172)	(172)	0	(164)	(164)
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	38.6	402	402		752	752
Remboursements des emprunts	38.7	(759)	(759)		(698)	(698)
Rachat d'intérêts minoritaires		(53)	(9)	(45)		
Autres flux liés aux opérations de financement	38.8	(97)	(97)		63	63
Flux intragroupe			557	(557)		(159)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(256)</b>	<b>348</b>	<b>(605)</b>	<b>855</b>	<b>700</b>	<b>155</b>
Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre	38.9	1 580		1 580	(331)	
Incidence des variations des cours des devises		(5)	(5)		2	2
<b>Variation de Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup></b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>	<b>(0)</b>	<b>1 022</b>	<b>1 022</b>	<b>0</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture <sup>(1)</sup>	2 167	2 167		1 146	1 146	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture <sup>(1)</sup>	2 163	2 163		2 167	2 167	

(1) Hors encaisse des bureaux de poste.

(2) Dont 600 millions d'euros reçus en 2013 et 1 050 millions d'euros reçus en 2012 au titre de l'augmentation de capital de La Poste décidée en avril 2011.

## GÉNÉRALITÉS

**NOTE 1** **ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

- 1.1 Augmentation de capital de La Poste de 600 M€
- 1.2 Mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
- 1.3 Reclassement de titres détenus jusqu'à l'échéance
- 1.4 Rachat des intérêts minoritaires de La Banque Postale Gestion privée
- 1.5 Financement des collectivités locales

**1.1 Augmentation de capital de La Poste de 600 M€**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 relatives à l'augmentation de capital de La Poste, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé en avril 2013 les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social de La Poste est porté à 3,8 milliards d'euros, et le poste « prime d'émission » à 900 millions d'euros.

**1.2 Mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

La loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a mis en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 4% des rémunérations versées inférieures à 2,5 fois le SMIC en 2013. Ce taux sera porté à 6% à partir du 1er janvier 2014. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans les comptes du Groupe.

Un crédit d'impôt est comptabilisé en produit au titre des charges de personnel de l'exercice, y compris les charges de personnel à payer (soit un produit de 255 millions d'euros).

Un crédit d'impôt est également comptabilisé sur la base des provisions sur le personnel en diminution des dites provisions (soit un produit de 42 millions d'euros en 2013).

Au total le produit de CICE de l'exercice s'élève ainsi à 297 millions d'euros.

Compte tenu de leur caractère à très long terme, aucun crédit d'impôt n'est pris en compte pour l'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

**1.3 Reclassement de titres détenus jusqu'à l'échéance**

Le montant des expositions de La Banque Postale sur les pays ayant bénéficié d'un plan de soutien est en recul par rapport au 31 décembre 2012. L'essentiel de ces titres reste situé dans des portefeuilles détenus jusqu'à l'échéance et fait donc l'objet d'un écoulement sur la base des remboursements.

Néanmoins, dans le cadre de la politique de diversification de ses expositions, La Banque Postale a infléchi son intention de conserver jusqu'à l'échéance une partie des expositions sur ces pays. Dans ce cadre, et dans le respect des normes IFRS sur le changement d'intention de gestion revêtant un caractère exceptionnel et restant en deçà des seuils de matérialité, La Banque Postale a procédé à un reclassement d'un encours total de 1,8 milliard d'euros de titres détenus jusqu'à l'échéance vers la catégorie actifs financiers disponible à la vente. Une partie de ces titres déclassés a depuis fait l'objet de cessions pour un nominal de 1,1 milliard d'euros.

Les effets du reclassement sont présentés en Note 33.7.3.

**1.4 Rachat des intérêts minoritaires de La Banque Postale Gestion privée**

Conformément aux termes du protocole de partenariat signé, en 2007, entre La Banque Postale et Oddo et Cie dans le cadre de leur filiale commune La Banque Postale Gestion Privée (LBPGP), La Banque Postale avait annoncé en septembre 2012 sa décision de ne pas renouveler ce partenariat qui arrivait à échéance.

La participation de 49% de La Banque Postale Gestion Privée détenue par Oddo & Cie a été acquise le 27 juin 2013, au terme d'une procédure d'arbitrage qui en a arrêté le prix d'acquisition.

## 1.5 Financement des collectivités locales

La Banque Postale Collectivités Locales a été créée au cours du premier semestre 2013. Cette société est détenue à 65% par La Banque Postale et 35% par la Caisse des Dépôts. Cette filiale assurera des

prestations de service relatives à la commercialisation des crédits accordés par La Banque Postale aux collectivités locales et aux hôpitaux. La Banque Postale Collectivités Locales disposera du statut d'intermédiaire en opérations de banque. L'activité de cette société n'a pas eu d'impact significatif au 31 décembre 2013.

## NOTE 2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 2.1 Référentiel comptable

#### 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 44 boulevard de Vaugirard à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La poste au 31 décembre 2013 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 20 février 2014), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### 2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne ([ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2012, à l'exception des éléments décrits au paragraphe A. ci-dessous.

#### A. Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2013

##### IAS 19 (révisée en 2011) – Avantages du personnel

La norme IAS 19 révisée introduit plusieurs modifications dans les principes de comptabilisation des avantages du personnel.

Le principal impact pour Le Groupe La Poste est la suppression de la « méthode du corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi. L'application de la norme IAS 19 révisée conduit à reconnaître en autres éléments du résultat global les écarts actuariels jusqu'alors non comptabilisés. Les écarts actuariels et coûts des services passés non comptabilisés s'élevaient à -108 millions d'euros au 31 décembre 2012, et +46 millions d'euros au 31 décembre 2011. Les écarts actuariels générés durant l'exercice sont dorénavant comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les autres modifications introduites par la norme IAS 19 révisée n'ont que peu ou pas d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

##### IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur

L'entrée en application de la norme IFRS 13 n'a pas eu d'effet significatif sur les valorisations à la juste valeur au 31 décembre 2013.

##### Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir : Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les informations sur la compensation des actifs et passifs financiers sont présentées en note 34.6.

##### Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global

Ce texte conduit à distinguer au sein du tableau des autres éléments du résultat global, les éléments recyclables en résultat net des éléments non recyclables.

##### Amendements à IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents

Ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

##### Améliorations annuelles 2009 - 2011

Ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

##### IFRIC 20 – Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2013.

#### B. Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2013 et non appliquées par anticipation

Le Groupe La Poste n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations suivantes, dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2013 :

- IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 11 – Accords conjoints et IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
- IAS 27 – États financiers individuels (séparés)
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Les impacts potentiels de l'application de ces normes sont en cours d'analyse.

Par ailleurs, les impacts potentiels de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, en cours d'élaboration par l'IASB, seront analysés lors de sa publication complète et définitive.

### C. Rappel des exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS retenues lors de la première application des IFRS

En tant que premier adoptant au 1<sup>er</sup> janvier 2006, Le Groupe La Poste avait appliqué à cette date les exemptions suivantes, prévues par la norme IFRS 1 – *Première application des normes d'information financière internationales* :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006 n'ont pas été retraités.
- Le montant cumulé des écarts de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été reclassé dans les réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé.
- Le montant des écarts actuariels cumulés sur les engagements envers le personnel a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2006.
- L'option permettant d'évaluer les actifs corporels à leur juste valeur à la date de transition a été retenue pour l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe.

## 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- Le calcul des engagements envers le personnel
- L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision Épargne Logement
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés
- Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit
- Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place

## NOTE 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- A. Méthodes de consolidation
- B. Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- C. Transactions en devises étrangères
- D. Intégration du secteur Activités Bancaires
- E. Regroupements d'entreprises
- F. Produits opérationnels
- G. Impôts
- H. Immobilisations incorporelles
- I. Immobilisations corporelles
- J. Dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles
- K. Autres actifs financiers
- L. Actifs et passifs des Activités bancaires
- M. Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- N. Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- O. Stocks et encours
- P. Créances clients
- Q. Provisions
- R. Avantages du personnel
- S. Actifs détenus en vue d'être cédés
- T. Tableau des flux de trésorerie

### A. Méthodes de consolidation

#### A.1. Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, afin de tirer avantage de ses activités.

Il résulte, soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes dirigeants, soit du droit d'exercer une influence dominante en vertu de contrats ou de clauses statutaires.

#### A.2. Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

#### A.3. Mise en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette

générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle exclusif ou conjoint.

Concernant CNP Assurances, détenue à hauteur de 20,15%, Le Groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à cette société ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

#### A.4. Convention de portage des titres CNP Assurances

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au Groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du Groupe Caisses d'Épargne permettant au groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes consolidés du Groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 20,15%, incluant les 2% portés par le Groupe Caisses d'Épargne.

#### A.5. Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

#### A.6. Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

#### A.7. Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

### B. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

### C. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (cf. note 13).

### D. Intégration du secteur des Activités bancaires

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur Activités Bancaires, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Des commentaires sur les principes appliqués sont présentés dans les notes suivantes :

- note F : Produits opérationnels
- note L : Actifs et passifs des activités bancaires

### E. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises (2008)*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

**L'écart d'acquisition (ou goodwill)** représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note J.

## F. Produits opérationnels

### F.1. Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, prêts à poster) dont le produit est enregistré lors de la vente.

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

### F.2. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

## G. Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

## H. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparable.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique,
- le Groupe dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire l'immobilisation incorporelle,
- le Groupe a démontré son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- le Groupe a démontré que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- le Groupe a démontré la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas les critères exposés ci-dessus sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

## I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

### I.1. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.

Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

### I.2. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc Immobilier	gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	mécanique, intelligence
Rames de TGV	structure, révision, aménagement intérieur
Distributeurs automatiques de billets	automate, travaux d'installation

### I.3. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
<b>Constructions</b>	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
<b>Matériels</b>	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport (hors TGV)	de 3 à 5 ans
Rames de TGV	de 15 à 30 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

### I.4. Contrats de location-financement

Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.

Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

## J. Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de 5 ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

## K. Autres actifs financiers

### K.1. Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.
- les titres de participation non consolidés classés dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », et évalués à la juste valeur en date d'arrêt. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, les variations de juste valeur

constatées précédemment en capitaux propres sont portées en résultat. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une baisse durable de leur valeur actuelle, une perte de valeur est constatée. La valeur actuelle est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 27).

### K.2. Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 3.M. et 27).

## L. Actifs et passifs des activités bancaires

Les actifs et passifs financiers des activités bancaires sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente.

### L.1. Prêts et créances des activités bancaires

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Les prêts et créances des activités bancaires sont enregistrés au bilan aux postes « Prêts et créances sur la clientèle des activités bancaires » ou

« Créances sur les établissements de crédit », suivant la nature de la contrepartie.

### Déclassement des prêts et créances des activités bancaires

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.

Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois ; pour les prêts à la consommation il s'agit des dossiers qui, en fin de mois présentent un risque avéré et trois impayés ou plus, ou dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement, ou des dossiers sans incidents de paiement mis en défaut car contagionnés par un autre dossier du même client se trouvant lui en défaut.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

### Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt, ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir de prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, d'encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse, ou de prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner.

Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.

Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

### Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une dépréciation sur base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur observation d'historiques. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

### Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte, pour les découverts sur comptes courants postaux actifs, des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

Le compte de résultat du Groupe fait apparaître le coût du risque des activités bancaires qui comprend les pertes sur créances irrécouvrables et les mouvements de provisions liées aux encours douteux, ainsi que les récupérations sur créances amorties. Le coût du risque est présenté sur la ligne « Amortissements et provisions » du compte de résultat consolidé.

## L.2. Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat

Cette catégorie comprend les titres détenus à des fins de transaction, ainsi que les titres que le Groupe a désignés dès l'origine comme appartenant à cette catégorie. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ainsi que certaines parts d'instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché,

les frais de transaction étant comptabilisés directement en résultat. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur à chaque date d'arrêt, et la variation de juste valeur est enregistrée en résultat, ainsi que les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », incluse dans le Produit Net Bancaire (voir note 7). Les revenus perçus sur les titres à revenus fixes sont inscrits en « intérêts et produits assimilés ».

### L.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre les primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition.

Les revenus perçus sur ces titres sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » incluse dans le Produit Net Bancaire.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

### L.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » est la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39, et comprend les titres à revenu fixe ou variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont enregistrées en capitaux propres, dans la rubrique « Résultat latent sur instruments financiers ».

En cas de cession ou de dépréciation durable, les gains ou pertes latents enregistrés en capitaux propres sont extournés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de 24 mois de baisse persistante. Dans ce cas, le Groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.

Par ailleurs, le groupe CNP Assurances utilise dans le cadre de sa gestion de société d'assurance des critères propres pour déterminer les indices de dépréciations sur les titres disponibles à la vente. Ces critères ne sont pas ré-estimés lors de la mise en équivalence de CNP Assurances dans les comptes consolidés du Groupe afin de prendre en compte le cadre de gestion management et risque inhérent à l'activité de cette dernière.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

### L.5. Reclassement d'actifs financiers

Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie Prêts et Créances.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Le prix de transfert à la date du reclassement constitue le coût initial de l'actif pour la détermination d'éventuelles dépréciations. Un nouveau TIE est alors calculé pour faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement de l'instrument. En parallèle, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## L.6. Instruments financiers dérivés des activités bancaires

### Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

### Dérivés de couverture

Les instruments dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

- *Couverture de juste valeur*

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts »

symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

- *Macro-couverture*

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

- *Couverture de flux de trésorerie*

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a

fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

### Day one profit

Le Groupe ne dégage pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

## L.7. Engagements de garantie

### Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

## L.8. Dettes des activités bancaires

### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

### Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des

émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

## L.9. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

### Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

### Opérations de prêts de titres

Les prêts / emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

## L.10. Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher.
- Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leur participation potentielle aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

### Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

### Participation aux bénéfices différés active

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été

testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

## **M. Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire**

La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

### **M.1. Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »**

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

#### **Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option**

En application de la norme IAS 39 et de son amendement « Option juste valeur », adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IAS 39.

#### **Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur**

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

### **M.2. Emprunts obligataires évalués au coût amorti**

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

### **M.3. Swaps de précoverture d'emprunts**

Des swaps de précoverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions de IAS 39 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

## **N. Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires**

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

## **O. Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

## **P. Créances clients**

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à

leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

## Q. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

### Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée, et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37, La Banque Postale provisionne les engagements aux conséquences défavorables liés aux contrats d'épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Les flux de dotation et reprise de cette provision figurent dans les produits et charges d'exploitation bancaire, au sein du Produit Net Bancaire.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des

observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés, mais non encore échus à la date d'arrêté, ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Les sociétés d'assurance du Groupe constituent des provisions techniques, dont les principes sont exposés ci-dessus, au chapitre L.10.

## R. Avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

### R.1. Fonctionnaires

#### Régime de retraite

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 29 « Avantages du personnel ».

Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Jusqu'en 2005, la loi du 2 juillet 1990 mettait à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux agents fonctionnaires de l'Etat en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'Etat.

### R.2. Personnel contractuel

#### Régime de retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe La Poste

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste et des sociétés françaises du Groupe est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

#### Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe La Poste

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan, déterminée selon les principes exposés précédemment pour les régimes à prestations définies.

#### Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe La Poste

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan, déterminée selon les principes exposés précédemment, et concernent principalement le sous-groupe GeoPost UK.

### R.3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des

régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

### S. Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai de un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

### T. Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7, le groupe La Poste publie un Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) qui présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales.

La trésorerie provenant du sous-groupe La Banque Postale est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle des activités bancaires
- les flux des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires, dans la mesure où ces dettes n'ont pas été contractées pour réaliser l'acquisition d'immobilisations

- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres des activités bancaires
- les flux liés aux prêts et créances des activités bancaires
- les variations de juste valeur des instruments financiers des activités bancaires

**Les activités opérationnelles** sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net des entreprises mises en équivalence est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation des impôts différés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

**Les activités d'investissement** sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement du groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations...)

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

**Les activités de financement** sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts), hormis ceux liés à l'exploitation bancaire du sous-groupe La Banque Postale, inclus dans la « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » (cf. supra).

**La notion de trésorerie et équivalent de trésorerie** recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM "monétaires"), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

## NOTE 4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales entrées
- 4.2 Sorties de périmètre
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 41.

### 4.1 Principales entrées

#### Acquisition de BPE

Acquisition le 2 avril 2013 de 100% de la société BPE (ex-Banque Privée Européenne) après scission des activités de gestion de fortune, auprès de Crédit Mutuel Arkéa, pour un coût d'acquisition de 115 M€.

L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis n'étant pas achevée, le goodwill présenté dans

les comptes (proche de 0) revêt un caractère provisoire. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du développement de la filière patrimoniale au sein de la Banque et vient renforcer la gamme de l'offre sur ce segment.

### 4.2 Sorties de périmètre

Néant.

### 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

(en millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	2013	2012	2013	2012
<b>Chiffre d'affaires et PNB</b>	<b>22 084</b>	<b>21 658</b>	<b>21 741</b>	<b>21 524</b>
Achats et autres charges	(7 362)	(7 108)	(7 124)	(7 014)
Charges de personnel	(12 524)	(12 599)	(12 434)	(12 573)
Impôts et taxes	(236)	(235)	(234)	(235)
Amortissements et provisions	(1 306)	(1 175)	(1 294)	(1 173)
Autres charges et produits opérationnels courants	130	224	127	224
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(16)	52	(15)	52
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(21 314)</b>	<b>(20 842)</b>	<b>(20 974)</b>	<b>(20 717)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>770</b>	<b>816</b>	<b>767</b>	<b>807</b>

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de l'exercice précédent au taux moyen de l'exercice en cours.

## NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteurs opérationnels
- 5.3 Informations géographiques

### 5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

L'activité du Groupe La Poste comprend sept secteurs opérationnels : Courrier, Colis, Express, Activités bancaires, Immobilier, l'Enseigne La Poste et les Services Partagés. Pour la présentation de son information sectorielle, le Groupe a choisi de regrouper les secteurs opérationnels « Colis » et « Express », dans la mesure où ceux-ci présentent des caractéristiques économiques similaires.

#### Courrier

Le secteur opérationnel Courrier comprend l'ensemble de l'activité Courrier de La Poste (collecte, tri et distribution de correspondances, de publicité et de presse) ainsi que les sociétés du sous-groupe Sofipost.

#### Colis - Express

L'activité Colis correspond à l'ensemble de l'activité réalisée par La Poste sous la marque ColiPoste.

L'activité Express est représentée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, Exapaq et Seur.

#### Activités Bancaires

Le secteur opérationnel des Activités Bancaires comprend l'activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale, ainsi que les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services.

#### Enseigne La Poste

Le secteur Enseigne La Poste comprend les activités de vente et de distribution, auprès du grand public,

l'activité de La Poste Mobile, des produits et services du Groupe La Poste, et d'autres produits externes.

#### Immobilier

Ce secteur assure la gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo et comprend également l'activité de la direction immobilière de La Poste.

#### Services Partagés

Ce secteur comprend les activités « Corporate » des directions du siège et les services support du Groupe.

### 5.2 Information par secteurs opérationnels

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 3.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste (depuis 2011 et la fin totale du monopole postal). Ce coût était auparavant affecté au secteur Courrier
- au résultat financier et à l'impôt.

**Segmentation du chiffre d'affaires :** la segmentation du chiffre d'affaires de La Poste entre les activités Courrier et Colis est effectuée sur la base d'informations comptables, ainsi que des données statistiques permettant d'identifier et d'analyser les flux physiques des objets acheminés et distribués par les deux secteurs d'activité.

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

**Segmentation des charges opérationnelles :** compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Courrier, Colis, Activités bancaires et Enseigne La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de

répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

Le système de comptabilité analytique de La Poste repose sur les principes suivants :

- les principales prestations mutualisées entre Courrier et Colis (collecte-concentration, tri transit, distribution) sont refacturées sur la base d'une tarification à l'objet ou d'un forfait ;
- la refacturation des charges de guichet des bureaux de poste de l'Enseigne s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont

fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations,...).

**Segmentation de l'actif immobilisé :** les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

## A. Compte de résultat par secteurs opérationnels

### 2013

(en millions d'euros)	Courrier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne	Immobilier	Services Partagés	Non Affecté <sup>(1)</sup>	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	10 461	5 947	5 522	92	62				22 084
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	642	41	17	4 138	845	825		(6 509)	
<b>Produits opérationnels</b>	<b>11 103</b>	<b>5 988</b>	<b>5 539</b>	<b>4 230</b>	<b>908</b>	<b>825</b>		<b>(6 509)</b>	<b>22 084</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>471</b>	<b>419</b>	<b>708</b>	<b>34</b>	<b>135</b>	<b>(211)</b>	<b>(719)</b>	<b>(67)</b>	<b>770</b>
<b>Résultat financier</b>							<b>(223)</b>		<b>(223)</b>
Impôt sur le résultat							(127)		(127)
Quote part de résultat des MEE	10	3	200		2				215
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>									<b>635</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(221)	(147)	(485)	(72)	(241)	(140)		0	(1 306)

### 2012

(en millions d'euros)	Courrier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne	Immobilier	Services Partagés	Non Affecté <sup>(1)</sup>	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	10 774	5 538	5 217	88	41				21 658
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	636	42	24	4 143	809	840		(6 496)	
<b>Produits opérationnels</b>	<b>11 410</b>	<b>5 580</b>	<b>5 241</b>	<b>4 231</b>	<b>851</b>	<b>840</b>		<b>(6 496)</b>	<b>21 658</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>684</b>	<b>403</b>	<b>621</b>	<b>16</b>	<b>109</b>	<b>(188)</b>	<b>(832)</b>	<b>3</b>	<b>816</b>
<b>Résultat financier</b>							<b>(284)</b>		<b>(284)</b>
Impôt sur le résultat							(231)		(231)
Quote part de résultat des MEE	(3)	6	176		1				180
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>									<b>481</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(237)	(162)	(335)	(73)	(223)	(145)			(1 175)

(1) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

## B. Bilan par secteurs opérationnels

au 31 décembre 2013

<b>ACTIFS</b>	Courier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne La Poste	Immobilier	Services Partagés	Éliminations	<b>Total</b>
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 100	2 214	1 005	138	3 350	550	(12)	8 345
Titres mis en équivalence	11	69	2 522		31			2 634
Autres actifs non courants	26	46	203	10	(11)	4 229	(3 410)	1 094
Actifs courants	1 792	1 071	196 066	669	759	3 689	(1 442)	202 604
<b>TOTAL</b>	<b>2 930</b>	<b>3 401</b>	<b>199 796</b>	<b>818</b>	<b>4 129</b>	<b>8 468</b>	<b>(4 864)</b>	<b>214 677</b>
<b>Investissements <sup>(1)</sup></b>	<b>180</b>	<b>266</b>	<b>(525)</b>	<b>34</b>	<b>246</b>	<b>985</b>		1 187

<b>PASSIFS</b>	Courier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne La Poste	Immobilier	Services Partagés	Éliminations	<b>Total</b>
<i>(en millions d'euros)</i>								
Fonds propres						8 516		8 516
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	308	784	3	26	1 657	7 309	(2 985)	7 103
Autres passifs non courants	828	248	217	517	56	67		1 933
Autres passifs courants	2 204	976	193 341	692	366	987	(1 441)	197 125
<b>TOTAL</b>	<b>3 340</b>	<b>2 008</b>	<b>193 561</b>	<b>1 235</b>	<b>2 079</b>	<b>16 880</b>	<b>(4 426)</b>	<b>214 677</b>

au 31 décembre 2012

<b>ACTIFS</b>	Courier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne La Poste	Immobilier	Services Partagés	Éliminations	<b>Total</b>
<i>(en millions d'euros)</i>								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 181	2 084	883	157	3 616	541	(12)	8 450
Titres mis en équivalence	15	71	2 327		33			2 446
Autres actifs non courants	28	66	109	10	9	3 660	(2 875)	1 007
Actifs courants	1 750	936	192 152	784	652	3 938	(1 570)	198 641
<b>TOTAL</b>	<b>2 973</b>	<b>3 156</b>	<b>195 471</b>	<b>951</b>	<b>4 311</b>	<b>8 139</b>	<b>(4 457)</b>	<b>210 544</b>
<b>Investissements <sup>(1)</sup></b>	<b>270</b>	<b>197</b>	<b>205</b>	<b>37</b>	<b>302</b>	<b>173</b>		1 184

<b>PASSIFS</b>	Courier	Colis - Express	Activités Bancaires	Enseigne La Poste	Immobilier	Services Partagés	Éliminations	<b>Total</b>
<i>(en millions d'euros)</i>								
Fonds propres						7 535		7 535
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	316	786		18	1 661	7 805	(2 934)	7 652
Autres passifs non courants	856	201	209	556	47	77		1 947
Autres passifs courants	2 191	842	189 492	691	388	946	(1 140)	193 410
<b>TOTAL</b>	<b>3 363</b>	<b>1 829</b>	<b>189 701</b>	<b>1 265</b>	<b>2 096</b>	<b>16 363</b>	<b>(4 074)</b>	<b>210 544</b>

(1) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

### 5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

#### Au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone France	Zone Union Européenne (Hors France)	Autres	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 678	3 276	608	16 562
Produit net bancaire	5 522	-	-	5 522
<b>PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>18 200</b>	<b>3 276</b>	<b>608</b>	<b>22 084</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	214 028	478	171	<b>214 677</b>
<b>Investissements</b>	1 056	124	7	<b>1 187</b>

#### Au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone France	Zone Union Européenne (Hors France)	Autres	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 875	3 065	500	16 441
Produit net bancaire	5 217	-	-	5 217
<b>PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>18 093</b>	<b>3 065</b>	<b>500</b>	<b>21 658</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	210 062	386	95	<b>210 544</b>
<b>Investissements</b>	1 041	133	10	<b>1 184</b>

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

- 6.1 Chiffre d'affaires Courrier
- 6.2 Chiffre d'affaires Colis-Express
- 6.3 Autres chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste provient des secteurs Courrier (courrier national et international), Express, Colis, ainsi que de l'activité exercée par l'Enseigne La Poste et le secteur Immobilier. Il se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires Courrier	10 461	10 774
<i>Dont Courrier national</i>	9 692	9 993
<i>Dont Courrier international</i>	770	781
Chiffre d'affaires Express	4 379	4 016
Chiffre d'affaires Colis	1 567	1 522
Chiffre d'affaires Enseigne La Poste	92	88
Chiffre d'affaires Immobilier	62	41
<b>TOTAL</b>	<b>16 562</b>	<b>16 441</b>

#### 6.1 Chiffre d'affaires Courrier

Le chiffre d'affaires Courrier national se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Correspondance et autres produits et services La Poste	6 688	6 928
Courrier publicitaire	1 401	1 514
Presse	679	701
Autres produits et services des filiales	923	851
<b>TOTAL</b>	<b>9 692</b>	<b>9 993</b>

Le chiffre d'affaires « Presse » comprend la rémunération contractuelle versée par l'État en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse ainsi que la rémunération des opérateurs de presse.

Les « Autres Produits et Services » des filiales sont constitués principalement par le chiffre d'affaires des sociétés suivantes :

- Mediapost, leader de la publicité non adressée en boîtes aux lettres et spécialiste du géomarketing pour 351 millions d'euros (343 millions d'euros en 2012)
- Docapost BPO IS (ex-Dynapost), spécialiste du traitement intégré du courrier des entreprises pour 66 millions d'euros (64 millions d'euros en 2012)
- Docapost DPS (ex-Asphéria) et Orsid, opérateurs en solutions éditiques et traitement industriel de documents pour 106 millions d'euros (112 millions d'euros en 2012)
- Docapost BPO SAS (ex-Extelia), spécialiste du traitement industriel de documents et de données pour 163 millions d'euros (163 millions d'euros en 2012)

**Le chiffre d'affaires Courrier international** se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Frais terminaux	162	179
Affranchissement Guichet	120	129
Autres produits du Courrier international	488	473
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>781</b>

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués en date de clôture sur la base des estimations de poids et de nombres d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du Courrier international correspondent :

- pour La Poste, au chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises et administrations pour 220 millions d'euros (206 millions d'euros en 2012)
- au chiffre d'affaires des sociétés du pôle international pour 268 millions d'euros (266 millions au 31 décembre 2012).

## 6.2 Chiffre d'affaires Colis-Express

**Le chiffre d'affaires du secteur Express** est réalisé intégralement par le sous-groupe GeoPost, et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Express Zone France	1 089	1 016
Express Zone Etranger	3 291	2 999
<b>TOTAL</b>	<b>4 379</b>	<b>4 016</b>

**Le chiffre d'affaires du secteur Colis** se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Colis affranchissement Guichet	462	455
Autres produits du Colis	1 105	1 066
<b>TOTAL</b>	<b>1 567</b>	<b>1 522</b>

Les autres produits du Colis sont générés par l'activité de ColiPoste, opérateur de La Poste maison mère, avec les entreprises et les administrations.

## 6.3 Autres chiffres d'affaires

**Le chiffre d'affaires Enseigne La Poste** comprend le chiffre d'affaires de La Poste Mobile, ainsi que les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes

téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers.

**Le chiffre d'affaires Immobilier** correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

## NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>5 656</b>	<b>6 103</b>
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 037	2 427
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	2 095	1 856
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance, et opérations de couverture	1 524	1 820
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(2 380)</b>	<b>(3 287)</b>
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	(35)	(23)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	(2 084)	(2 722)
Intérêts sur dettes représentées par un titre et opérations de couverture	(261)	(542)
<b>Produits de commissions</b>	<b>2 279</b>	<b>2 144</b>
<b>Charges de commissions</b>	<b>(231)</b>	<b>(237)</b>
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>23</b>	<b>244</b>
<b>Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>129</b>	<b>163</b>
<b>Marge des activités d'assurance</b>	<b>85</b>	<b>76</b>
<b>Produits et charges des autres activités</b>	<b>(39)</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 522</b>	<b>5 217</b>
<b>Total produits</b>	<b>8 248</b>	<b>8 815</b>
<b>Total charges</b>	<b>(2 726)</b>	<b>(3 597)</b>

## NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Services extérieurs et sous-traitance générale	1 539	1 523
Achats	634	652
Sous-traitance transport	3 216	2 995
Prestations du courrier international	160	173
Locations	744	690
Entretiens et réparations	401	398
Frais de télécommunications	134	139
Déplacements, missions	187	183
Autres charges	346	357
<b>TOTAL</b>	<b>7 362</b>	<b>7 108</b>

## NOTE 9

## CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

## 9.1 Charges de personnel

## 9.2 Effectifs

## 9.1 Charges de personnel

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2013	2012
Salaires, traitements, primes et indemnités	8 640	8 521
Cotisations retraites	1 398	1 367
Autres charges sociales	1 789	1 751
Prestations d'actions sociales	210	203
Produit CICE	(255)	
Variation des provisions postérieures à l'emploi	1	(6)
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	22	3
Variation des autres provisions sur le personnel	(96)	(47)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	814	807
<b>TOTAL</b>	<b>12 524</b>	<b>12 599</b>

- La ligne « Cotisations retraites » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. A la suite de la mise en place du nouveau dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste,

cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

- La ligne « Produit CICE » comptabilise le produit enregistré au sein des charges de personnel au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place en 2013 (voir note 1.2).

## 9.2 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe évolue de la façon suivante :

	2013	2012
<b>Effectif moyen (en équivalent agent / année)</b>	<b>266 369</b>	<b>266 618</b>

## NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2013	2012
Impôts locaux	152	150
Autres impôts et taxes	84	86
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>235</b>

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste bénéficie d'un abattement de 85% sur les bases de la CFE et sur les bases de taxes

foncieres de ses locaux professionnels ainsi que d'un abattement de 78% sur la valeur ajoutée servant de base au calcul de la CVAE (article 1635 sexies du Code Général des Impôts et Décret n° 2012-1480 du 27 décembre 2012).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

## NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Amortissements nets</b>		
Immobilisations incorporelles	269	251
Immobilisations corporelles	727	708
	<b>996</b>	<b>960</b>
<b>Provisions et Pertes de valeur nettes</b>		
Écarts d'acquisition		19
Autres immobilisations	10	18
Stocks	0	1
Créances	4	8
Pertes sur créances irrécouvrables	24	19
Provisions pour risques et charges	118	(3)
	<b>156</b>	<b>63</b>
<b>Coût du risque des activités bancaires</b>		
Coût risques bancaires- autres dépréciations et risques <sup>(1)</sup>	50	(45)
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	105	197
	<b>154</b>	<b>152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 306</b>	<b>1 175</b>

(1) Dont 15 millions d'euros de dépréciations en 2012 liées à la crise de la dette souveraine grecque.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.3.

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16 et 17.

Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 21 et 22.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 26.

## NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

<b>Produits / (charges)</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Production immobilisée	102	112
Production stockée	(14)	40
Redevances	(26)	(22)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle <sup>(1)</sup>	1	14
Résultat de relation sur augmentation de capital de CNP Assurances <sup>(2)</sup>	8	14
Autres produits et charges opérationnels courants	59	65
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>224</b>

(1) Dont en 2012, 7 millions d'euros au titre de la prise de contrôle de Secur SA et 6 millions d'euros sur la prise de contrôle d'IBC.

(2) Voir note 18.1.

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

## NOTE 13 RÉSULTAT FINANCIER

### 13.1 Coût de l'endettement financier net

### 13.2 Autres éléments financiers

#### 13.1 Coût de l'endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement <sup>(1)</sup>	(194)	(193)
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette <sup>(2)</sup>	(24)	(61)
Produits de trésorerie <sup>(3)</sup>	20	33
<b>TOTAL</b>	<b>(198)</b>	<b>(221)</b>

(1) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(2) Y compris couverture de juste valeur sur emprunts.

(3) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers

L'évaluation au 31 décembre 2013 de la dette obligataire comptabilisée en juste valeur par résultat sur option tient compte de la baisse du coût du risque de crédit constatée en 2013. Cette variation a eu pour effet d'augmenter la juste valeur de la dette obligataire comptabilisée dans les comptes selon la méthode de la juste valeur par résultat, et génère un

effet négatif sur le résultat financier de l'exercice 2013 de 51 millions d'euros.

La baisse du coût du risque de crédit en 2012 avait généré un effet négatif sur le résultat financier de l'exercice 2012 de 45 millions d'euros.

**13.2 Autres éléments financiers****Charges d'actualisation***(en millions d'euros)*

	2013	2012
Provisions avantages au personnel et rendement des actifs de régime	(37)	(67)
Autres provisions	(0)	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(37)</b>	<b>(68)</b>

**Autres produits et charges financiers***(en millions d'euros)*

	2013	2012
Gains nets de change	4	0
Dotations et reprises de provisions	6	2
Autres produits et charges financiers	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>5</b>

**NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

**14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat***(en millions d'euros)*

	2013	2012
(Charge) d'impôt courant	(139)	(235)
(Charge) / produit d'impôt différé	11	4
<b>(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT</b>	<b>(127)</b>	<b>(231)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

**14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global***(en millions d'euros)*

	2013	2012
<b>Variation des résultats latents sur instruments financiers</b>		
Montant avant impôt	41	344
Effet d'impôt	(8)	(128)
<b>MONTANT NET D'IMPÔT</b>	<b>32</b>	<b>216</b>
<b>Ecart de conversion</b>		
Montant avant impôt	(31)	7
Effet d'impôt		
<b>MONTANT NET D'IMPÔT</b>	<b>(31)</b>	<b>7</b>

### 14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>627</b>	<b>479</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(215)	(180)
Impôt sur le résultat	127	231
Part revenant aux minoritaires	8	2
<b>Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence</b>	<b>548</b>	<b>532</b>
<b>Charge d'impôt théorique (à 38% en 2013 et 36,10% en 2012) <sup>(1)</sup></b>	<b>(208)</b>	<b>(192)</b>
Déficits antérieurs imputés dans l'exercice	3	2
Déficits créés dans l'exercice et non utilisés	(12)	(21)
Création (limitation) des impôts différés actifs	0	(32)
Création (limitation) des impôts différés actifs sur la provision Epargne Logement	4	(49)
Différentiel de taux des filiales étrangères	30	24
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	12	13
Pertes de valeur		(7)
Réévaluation et plus-values		16
Neutralisation plus ou moins value interne		11
Contribution sur revenus distribués	(5)	
Différences permanentes	51	3
Autres éléments	(2)	(0)
<b>Retraitements de l'impôt</b>	<b>81</b>	<b>(39)</b>
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>(127)</b>	<b>(231)</b>

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7% en 2013 et de 5% en 2012.

### 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
<b>31/12/2011</b>	<b>205</b>	<b>103</b>	<b>102</b>
Impact résultat	(2)	(6)	4
Reclassement	26	26	
Impact capitaux propres	(118)	12	(130)
Variation de périmètre	2	7	(5)
<b>31/12/2012</b>	<b>113</b>	<b>142</b>	<b>(29)</b>
Impact résultat	31	20	11
Reclassement	(3)	(3)	0
Impact capitaux propres	7		7
Variation de périmètre	4	7	(3)
<b>31/12/2013</b>	<b>153</b>	<b>166</b>	<b>(14)</b>

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

## 14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Impôts différés actifs</b>		
Avantages du personnel	394	377
Autres provisions non déductibles	45	47
Autres différences temporaires	95	101
Swaps & assimilés	20	30
Déficits fiscaux	3	2
Autres décalages d'impôts	14	7
Compensation actif/passif <sup>(1)</sup>	(419)	(452)
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>153</b>	<b>113</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
Provisions réglementées	117	120
Réévaluation des apports à Poste Immo	162	170
IAS 32-39 Instruments financiers	93	119
Ecarts d'acquisition déductibles	129	113
Autres décalages d'impôt	84	72
Compensation actif/passif <sup>(1)</sup>	(419)	(452)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>166</b>	<b>142</b>

(1) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

## 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés	31/12/2013			Total
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	
(en millions d'euros)				
Provision Epargne Logement	293			<b>293</b>
Avantages du personnel	828			<b>828</b>
Autres différences temporaires	3	2	7	<b>12</b>
Déficits ordinaires		179	58	<b>237</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 124</b>	<b>181</b>	<b>65</b>	<b>1 370</b>

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 1330 M€ au 31 décembre 2012.

## NOTES SUR LE BILAN

### NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

15.1 Détail des écarts d'acquisition

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

15.3 Pertes de valeur

#### 15.1 Détail des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

UGT	Secteur	Valeur nette au 31/12/2013	Valeur nette au 31/12/2012
GeoPost Central Europe	Express	466	462
Exapaq	Express	334	334
GeoPost Espagne	Express	248	238
GeoPost UK	Express	130	133
Mediapost	Courrier	115	120
Sogec		44	44
Adverline		23	27
Mediapost		24	24
Media Prisme		15	15
Cabestan		9	9
Docapost	Courrier	82	82
Docapost BPO (ex-Extelia)		47	47
Orsid		22	22
Sefas		8	8
Autres sociétés pôle Docapost		6	6
DPD Laser Finance	Express	39	50
Viapost	Courrier	39	45
Morin		28	34
Orium		11	11
Asendia	Courrier	30	30
Groupe Tocqueville	Activités bancaires	27	27
Tigers	Express	23	
DTDC	Express	19	
Autres sociétés Express	Express	26	32
Autres sociétés bancaires	Activités bancaires	8	8
Divers		2	2
<b>TOTAL</b>		<b>1 587</b>	<b>1 562</b>
<b>Courrier</b>		<b>266</b>	<b>277</b>
<b>Express</b>		<b>1 284</b>	<b>1 249</b>
<b>Activités bancaires</b>		<b>36</b>	<b>36</b>
<b>Autres</b>		<b>2</b>	<b>2</b>

#### 15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

	2013	2012
<b>Solde en début de période</b>	<b>1 562</b>	<b>1 417</b>
dont : Valeur brute	1 698	1 534
Dépréciation	(136)	(117)
Acquisitions	53	167
Cessions		(1)
Reclassements et autres	(9)	(2)
Écarts de conversion	(19)	1
Pertes de valeur		(19)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>1 587</b>	<b>1 562</b>
dont : Valeur brute	1 722	1 698
Dépréciation	(135)	(136)

La principale entrée de l'exercice concerne l'acquisition de Tigers, spécialisée dans le freight-forwarding et basée à Hong-Kong, générant un goodwill de 23 millions d'euros.

### 15.3 Pertes de valeur

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur. Ce test annuel est effectué au cours du dernier trimestre de chaque exercice.

Par ailleurs, des tests de perte de valeur sont réalisés sur les autres actifs incorporels et corporels lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés.

#### Perte de valeur des goodwill

Les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- Secteur Courrier : 1 UGT par pôle d'activité et pour certaines filiales
- Secteur Express : 1 UGT par zone géographique, 1 UGT pour le groupe Exapaq
- Secteur des Activités bancaires : 1 UGT par pôle

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable.

Pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, le Groupe calcule sa valeur d'utilité, en se fondant sur l'évaluation des flux de trésorerie actualisés que l'UGT dégagera dans les années futures. Cette évaluation reflète les dernières informations que le Groupe a utilisées pour ses processus internes de planification et d'établissement de son budget. Elle s'appuie également sur des taux d'actualisation qui reflètent le profil de crédit et le profil de risque de l'UGT. Cette approche est complétée par une évaluation par la méthode des multiples dans la mesure où des informations suffisantes sont disponibles.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée et imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur au sein du Groupe sont les suivantes :

Secteurs	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
<b>2013</b>				
Courrier	7% à 7,8%	7%	2%	5
Express	6,4% à 9%	7,1% à 10,9%	2%	5
Activités bancaires	7,7%	-	1%	5
<b>2012</b>				
Courrier	7% à 8,6%	-	2%	5
Express	7% à 10%	7% à 12,6%	2%	5
Activités bancaires	10,3%	-	2%	5

Les tests réalisés sur les goodwill du Groupe en 2013 n'ont pas conduit à constater de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation complémentaire du goodwill de GeoPost Espagne pour un montant de 19 M€.

#### Analyse de sensibilité

Une augmentation d'un point du taux d'actualisation, ou une réduction d'un demi-point du taux de croissance à l'infini n'auraient pas d'incidence

significative sur le résultat des tests de perte de valeur au 31 décembre 2013.

#### Perte de valeur des actifs incorporels et corporels

Un test de perte de valeur a été réalisé au 31 décembre 2013 sur l'UGT métier Courrier de La Poste, pour laquelle des indices de perte de valeur ont été identifiés. Ce test n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 31 décembre 2013.

## NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>1 252</b>	<b>159</b>	<b>702</b>	<b>2 113</b>
Acquisition	65	144	56	266
Cession	(14)	(1)	(6)	(21)
Variation de périmètre	40	0	34	75
Transfert	79	(104)	27	2
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>1 424</b>	<b>198</b>	<b>814</b>	<b>2 435</b>
Acquisition	52	147	40	239
Cession	(310)	(26)	(10)	(346)
Variation de périmètre	6	(0)	13	18
Transfert	101	(140)	56	17
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>1 272</b>	<b>179</b>	<b>912</b>	<b>2 364</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>				
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>(929)</b>	<b>N/A</b>	<b>(397)</b>	<b>(1 326)</b>
Amortissement de la période	(162)		(89)	(251)
Perte de valeur	(13)			(13)
Reprises sur cessions	14		5	19
Variation de périmètre	(32)		(6)	(38)
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>(1 122)</b>	<b>N/A</b>	<b>(488)</b>	<b>(1 610)</b>
Amortissement de la période	(172)		(97)	(269)
Perte de valeur	0			0
Reprises sur cessions	323		10	332
Variation de périmètre	(1)		0	(1)
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>(973)</b>	<b>N/A</b>	<b>(575)</b>	<b>(1 547)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>				
<b>au 31/12/2012</b>	<b>301</b>	<b>198</b>	<b>326</b>	<b>825</b>
<b>AU 31/12/2013</b>	<b>299</b>	<b>179</b>	<b>338</b>	<b>816</b>

Les lignes « transfert » correspondent aux mises en service d'immobilisations.

## NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours de construction	TOTAL
<b>VALEURS BRUTES</b>						
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>4 723</b>	<b>2 363</b>	<b>777</b>	<b>2 764</b>	<b>289</b>	<b>10 915</b>
Acquisition	27	78	145	183	387	820
Cession	(135)	(205)	(105)	(174)	(8)	(626)
Variation de périmètre	17	34	3	27	0	80
Transfert	226	42	18	117	(424)	(22)
Ecart de conversion	4	2	(0)	1	2	9
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>4 861</b>	<b>2 315</b>	<b>838</b>	<b>2 918</b>	<b>245</b>	<b>11 176</b>
Acquisition	17	106	168	157	321	769
Cession	(92)	(65)	(126)	(173)	(1)	(456)
Variation de périmètre	12	9	1	10	0	33
Transfert	90	144	2	89	(382)	(57)
Ecart de conversion	(4)	(2)	(5)	(2)	(1)	(12)
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>4 884</b>	<b>2 508</b>	<b>878</b>	<b>3 000</b>	<b>183</b>	<b>11 453</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b>						
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>(968)</b>	<b>(1 568)</b>	<b>(367)</b>	<b>(1 916)</b>	<b>N/A</b>	<b>(4 820)</b>
Amortissement de la période	(186)	(181)	(88)	(253)		(708)
Perte de valeur	(8)		(5)			(12)
Reprises de perte de valeur	7	(0)		0		7
Reprises sur cessions	29	197	78	161		465
Variation de périmètre	(7)	(22)	(2)	(23)		(55)
Transfert	13	1	(0)	(2)		12
Ecart de conversion	(1)	(1)	(0)	(1)		(3)
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>(1 122)</b>	<b>(1 575)</b>	<b>(383)</b>	<b>(2 034)</b>	<b>N/A</b>	<b>(5 114)</b>
Amortissement de la période	(198)	(181)	(91)	(257)		(727)
Perte de valeur	(23)		(5)			(28)
Reprises de perte de valeur	18	(0)	0	0		18
Reprises sur cessions	32	62	91	164		350
Variation de périmètre	(3)	(17)	(1)	(2)		(23)
Transfert	25	(17)	1	(1)		8
Ecart de conversion	1	1	2	1		5
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>(1 269)</b>	<b>(1 726)</b>	<b>(388)</b>	<b>(2 129)</b>	<b>N/A</b>	<b>(5 512)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>						
<b>au 31/12/2012</b>	<b>3 739</b>	<b>740</b>	<b>454</b>	<b>884</b>	<b>245</b>	<b>6 062</b>
<b>AU 31/12/2013</b>	<b>3 614</b>	<b>782</b>	<b>491</b>	<b>871</b>	<b>183</b>	<b>5 941</b>
<b>Dont location financement</b>						
<b>au 31/12/2012</b>	<b>51</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>7</b>		<b>91</b>
<b>AU 31/12/2013</b>	<b>48</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>5</b>		<b>92</b>

Les lignes transfert correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 24).

**NOTE 18 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE****18.1 Variation des titres mis en équivalence****18.2 Information financière simplifiée sur CNP Assurances****18.1 Variation des titres mis en équivalence**

(en millions d'euros)	CNP Assurances	X-Ange	OPCI Akatea	Yurtici Kargo	Autres	TOTAL
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>1 945</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>2 048</b>
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	176	(3)	1	5	1	180
Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>			(3)	(3)	(2)	(8)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	221	1			(0)	222
Variation de périmètre			(0)		2	2
Augmentation de capital		(2)	10		1	10
Transferts et reclassement			7			7
Ecart de conversion	(23)			1	0	(22)
Résultat de relation sur augmentation de capital	14					14
Autres	(7)					(7)
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>2 327</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>41</b>	<b>32</b>	<b>2 446</b>
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	200	11	2	4	(1)	215
Distribution de dividendes <sup>(1)</sup>			(4)	(4)	(1)	(9)
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	26	(4)			0	22
Pertes de valeur						
Variation de périmètre					9	9
Augmentation de capital		(13)			3	(11)
Transferts et reclassement				0		0
Ecart de conversion	(36)			(8)	0	(44)
Résultat de relation sur augmentation de capital	8					8
Autres	(2)					(2)
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>2 522</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>2 634</b>

(1) Le Groupe a choisi de recevoir le dividende de CNP Assurances en actions en 2013 (comme en 2012), ce qui a occasionné l'acquisition de 17 504 455 nouveaux titres de CNP Assurances, le pourcentage de détention passant ainsi à 20,15% (contre 19,98% au 31 décembre 2012). Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 8 millions d'euros en résultat, contre 14 millions d'euros en 2012 (voir note 12).

**18.2 Information financière simplifiée sur CNP Assurances**

(à 100%, en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits des activités ordinaires	42 627	43 524
Résultat Net (part du groupe & minoritaires)	1 323	1 258
Capitaux propres (part du groupe & minoritaires)	15 994	15 588
Total Actif	365 984	353 216

La juste valeur de la participation du Groupe dans CNP Assurances au 31 décembre 2013, par référence au cours de bourse à cette date, était de 2 060 millions d'euros.

## NOTE 19 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		185		164
Provisions sur titres de participations non consolidés		(30)		(33)
Dépôts et cautionnements versés	39	17	53	15
Instruments financiers dérivés	129	290	87	464
Prêts sociaux	4	76	4	79
Provisions sur prêts sociaux		(33)		(36)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	252	404	629	186
Autres actifs financiers	7	43	9	64
Provisions sur autres actifs financiers	(0)	(8)	(2)	(9)
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>942</b>	<b>781</b>	<b>891</b>

### Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette
Crédit Logement	6%	98	98	81
Xange Capital 2	40%	12	12	12
Asset Management LAB	100%	5	5	5
Autres		70	39	32
<b>TOTAL</b>		<b>185</b>	<b>155</b>	<b>131</b>

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

### Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie versés dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire (35 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2012).

### Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 27.4.

### Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois. Ces actifs financiers se composent essentiellement de titres obligataires (555 millions d'euros au 31 décembre 2013, 353 millions d'euros au 31 décembre 2012) et de titres de créances négociables dont les échéances sont généralement comprises entre 3 et 12 mois (100 millions d'euros au 31 décembre 2013, 205 millions d'euros au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2012, ces actifs financiers comprenaient également des comptes à terme débloqués à plus de trois mois pour un montant de 250 millions d'euros.

### Prêts sociaux

Les prêts se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

## NOTE 20 ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 20.1 Prêts et créances sur la clientèle
- 20.2 Créances sur les établissements de crédit
- 20.3 Portefeuille de titres
- 20.4 Autres actifs financiers bancaires
- 20.5 Comptes de régularisation bancaires

### 20.1 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	679	572
Autres concours à la clientèle	66	41
Créances douteuses	155	158
Provisions	(138)	(138)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à vue</b>	<b>763</b>	<b>633</b>
Crédit de trésorerie	3 271	2 625
Crédit à l'habitat	49 646	44 993
Crédits aux personnes morales	3 370	666
Titres reçus en pension livrée	350	140
Créances douteuses	474	244
Provisions	(172)	(78)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à terme</b>	<b>56 939</b>	<b>48 591</b>
<b>Opérations de location financement</b>	<b>561</b>	<b>172</b>
<b>Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle</b>	<b>942</b>	<b>526</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 204</b>	<b>49 922</b>

Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue.

Les crédits de trésorerie incluent principalement :

- les crédits à la consommation pour 3 234 millions d'euros (hors ICNE);
- les différés de carte bleue de la clientèle.

L'analyse de l'exposition aux risques des prêts à la clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des

dépréciations est présentée dans la note 33.7.

La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle » correspond pour l'essentiel à certains actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 en « prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 34.5).

### 20.2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	136	240
Comptes et prêts au jour le jour	12	12
<b>Comptes et prêts sur établissement de crédit à vue</b>	<b>148</b>	<b>252</b>
Comptes et prêts à terme	78 560	77 207
Titres reçus en pension livrée	1 654	408
Prêts subordonnés et participatifs	191	183
<b>Comptes et prêts sur établissement de crédit à terme</b>	<b>80 404</b>	<b>77 798</b>
<b>Titres assimilés aux prêts et créances sur établissement de crédit</b>	<b>2 342</b>	<b>3 204</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 894</b>	<b>81 254</b>

Les comptes et prêts à terme comprennent des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret A, le Livret de

Développement Durable et le Livret d'Épargne Populaire.

Dans la ligne « Titres assimilés aux prêts et créances sur établissements de crédit », les titres issus de la catégorie Actifs disponibles à la vente, suite aux

reclassements opérés au 1er Juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008 ne représentent plus que 5,2 millions d'euros.

L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit des activités bancaires est présentée en note 33.7.

## 20.3 Portefeuille de titres

(en millions d'euros)	31/12/13	31/12/12
Effets publics et valeurs assimilées	28 889	33 162
Obligations et autres titres à RF <sup>(1)</sup>	3 377	3 874
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>32 266</b>	<b>37 036</b>
Effets publics et valeurs assimilées	2 086	1 960
Obligations et autres titres à RF	8 751	6 925
Actions et autres titres à RV <sup>(2)</sup>	1 061	1 008
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>11 898</b>	<b>9 892</b>
Effets publics et valeurs assimilées	105	289
Obligations et autres titres à RF	5 094	6 455
Actions et autres titres à RV	40	47
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 239</b>	<b>6 791</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêts	241	265
Instruments dérivés de cours de change	3	3
Instruments dérivés sur actions et indices	7	2
<b>Dérivés / Juste Valeur Positive</b>	<b>250</b>	<b>270</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 489</b>	<b>7 061</b>
<b>Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)</b>	<b>130</b>	<b>293</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 784</b>	<b>54 281</b>

(1) RF : revenu fixe.

(2) RV : revenu variable.

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés des activités bancaires sont exposés en note 3.L.2. à L.5.

Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers des activités bancaires sont exposées en note 34.2.

L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres des activités bancaires est présentée en note 33.7.

## 20.4 Autres actifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts et cautionnements versés	490	552
Autres débiteurs divers <sup>(1)</sup>	514	549
Produits à recevoir	196	204
<b>TOTAL</b>	<b>1 200</b>	<b>1 305</b>

(1) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle. L'évolution de ce poste est à mettre en relation avec celle des comptes de régularisation passif.

## 20.5 Comptes de régularisation bancaires

Les comptes de régularisation des activités bancaires sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

### Comptes de régularisation - Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance	30	32
Comptes d'encaissement	93	61
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	10	7
Autres actifs d'assurance	213	173
Autres comptes de régularisation actif	838	2 114
<b>TOTAL</b>	<b>1 185</b>	<b>2 387</b>

### Comptes de régularisation - Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	11	10
Autres comptes de régularisation passif	1 992	3 483
<b>TOTAL</b>	<b>2 003</b>	<b>3 493</b>

## NOTE 21 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières et fournitures	21	(1)	20	19
Stocks de marchandises	7	(1)	6	6
Stocks d'autres approvisionnements	81	(4)	78	89
Stocks de produits finis et intermédiaires	31	(0)	31	34
Travaux en-cours immobiliers	1		1	56
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>(6)</b>	<b>136</b>	<b>203</b>

Les stocks se composent pour l'essentiel :

- de pièces détachées se rapportant aux installations techniques,
- de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment),
- de travaux en cours immobiliers (activité de promotion immobilière).

## NOTE 22 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes versés	36	32
Créances clients et comptes rattachés	1 936	1 795
<i>Provisions sur créances clients et comptes rattachés</i>	<i>(88)</i>	<i>(83)</i>
Créances sur opérations du courrier international	494	437
Créances de CICE	255	
Autres créances	333	302
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(29)</i>	<i>(29)</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 936</b>	<b>2 453</b>

Les créances du Courrier international (494 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (cf. note 31) pour 488 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par

La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

Les autres créances à fin décembre 2013 comprennent notamment :

- une créance de TVA récupérable sur l'Etat de 37 millions d'euros correspondant à des crédits de TVA provenant d'importants travaux de remise en état du parc immobilier menés en 2013 ;
- des créances sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 8 millions d'euros.

**NOTE 23 Trésorerie et équivalents de trésorerie****23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie  
23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires****23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Equivalents de trésorerie	1 973	2 011
Disponibilités	183	149
Caisse	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>2 163</b>	<b>2 167</b>

**Equivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des parts d'OPCVM monétaires pour 1 045 millions d'euros (contre 1 051 millions au 31 décembre 2012) et des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 875 millions (925 millions d'euros au 31 décembre 2012).

**Encaisse des bureaux de poste**

L'encaisse des bureaux de poste est exclue du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». La faible disponibilité de cette encaisse, nécessaire au fonctionnement des bureaux, ainsi que l'absence de

rémunération, amène le Groupe à assimiler cette encaisse à un emploi courant, et à la présenter sur une ligne spécifique du bilan. L'encaisse des bureaux de poste s'élève à 612 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 719 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Dans le tableau des flux de trésorerie, cette encaisse est également exclue de la trésorerie de début et de fin de période. Sa variation est classée dans la partie « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ».

**23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	274	247
Banques centrales	1 296	2 478
Créances rattachées banques centrales	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 570</b>	<b>2 726</b>

**NOTE 24 Actifs et passifs destinés à être cédés**

Les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 sont des immeubles sous compromis de vente.

## NOTE 25 CAPITAL

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Le capital est détenu à cette date à 73,7% par l'État et 26,3% par la Caisse des Dépôts.

### Historique

La Poste est devenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

### Augmentation de capital d'avril 2011

Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 € à 4 €, via une incorporation de réserves.

- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 €, dont 4 € de nominal et 2 € de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission.
- à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).
- entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe, avec 3 représentants au Conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 milliard d'euros relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 millions d'euros de la part de l'État et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 milliard d'euros, identique au premier, a été réalisé en avril 2012.

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

## NOTE 26 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

26.2 Autres provisions pour risques et charges

### 26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

Au 31 décembre 2013, les provisions techniques des activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Risque Epargne Logement	Provisions techniques d'assurance	TOTAL
<b>Provisions non courantes</b>			
<b>Provisions courantes</b>	<b>194</b>	<b>530</b>	<b>724</b>
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>194</b>	<b>530</b>	<b>724</b>
Dotation de la période	137	601	738
Reprise pour utilisation		(489)	(489)
Reprise nette de provision Epargne Logement			
Autres mouvements		31	31
<b>Provisions non courantes</b>			
<b>Provisions courantes</b>	<b>331</b>	<b>674</b>	<b>1 005</b>
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>331</b>	<b>674</b>	<b>1 005</b>
Dotation de la période	0	734	734
Reprise pour utilisation	(23)	(586)	(609)
Reprise nette de provision Epargne Logement			
Autres mouvements	0	(5)	(5)
<b>Provisions non courantes</b>			
<b>Provisions courantes</b>	<b>308</b>	<b>817</b>	<b>1 126</b>
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>308</b>	<b>817</b>	<b>1 126</b>

La provision pour risque Epargne Logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'Epargne Logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 3.Q.).

Cette provision a fait l'objet d'une reprise nette de 23 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2013	Provision 2012	Mouvements nets 2012/2013
<b>Ancienneté</b>					
Plus de 10 ans	7 630		96	118	(22)
De 4 à 10 ans	6 872		100	35	65
Moins de 4 ans	6 787		39	115	(76)
<b>Total PEL</b>	<b>21 289</b>	<b>155</b>	<b>235</b>	<b>268</b>	<b>(33)</b>
<b>Total CEL</b>	<b>5 699</b>	<b>882</b>	<b>73</b>	<b>63</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 988</b>	<b>1 037</b>	<b>308</b>	<b>331</b>	<b>(23)</b>

**26.2** Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2013, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Litiges sociaux</b>	<b>Autres litiges</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Provisions non courantes</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>41</b>	<b>94</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>264</b>	<b>371</b>
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>71</b>	<b>88</b>	<b>305</b>	<b>464</b>
Dotation de la période	39	30	49	118
Reprise pour utilisation	(19)	(8)	(23)	(49)
Reprise de provisions devenues sans objet	(17)	(31)	(15)	(62)
Actualisation	0	1	1	3
Autres mouvements	(0)	(1)	2	1
<b>Provisions non courantes</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>90</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>285</b>	<b>385</b>
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>75</b>	<b>81</b>	<b>319</b>	<b>475</b>
Dotation de la période	75	56	180	311
Reprise pour utilisation	(26)	(18)	(48)	(93)
Reprise de provisions devenues sans objet	(29)	(37)	(11)	(77)
Actualisation	(0)	0	(1)	(1)
Autres mouvements	2	(1)	4	5
<b>Provisions non courantes</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>80</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>53</b>	<b>73</b>	<b>413</b>	<b>540</b>
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>97</b>	<b>80</b>	<b>443</b>	<b>620</b>

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent au 31 décembre 2013 une provision de 119 millions d'euros destinée à couvrir la garantie accordée par La Banque Postale à des fonds dont la performance est garantie (contre 127 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## NOTE 27 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 27.1 Détail des dettes financières
- 27.2 Échéancier des dettes financières
- 27.3 Emprunts obligataires
- 27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 27.5 Autres dettes financières

### 27.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
<b>Dettes financières au coût amorti</b>	<b>673</b>	<b>3 461</b>	<b>1 346</b>	<b>3 226</b>
Emprunts obligataires		3 380	726	3 128
Location financement	21	44	6	58
Bons La Poste	63		66	
Billets de trésorerie	150			
Concours bancaires courants	32		23	
Dépôts et cautionnements reçus	368	26	486	25
Autres emprunts au coût amorti	39	10	40	15
<b>Emprunts obligataires en juste valeur sur option</b>	<b>207</b>	<b>2 015</b>		<b>2 294</b>
<b>Emprunts obligataires en couverture de juste valeur</b>		<b>530</b>		<b>546</b>
<b>Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>80</b>	<b>9</b>
<b>Autres dérivés</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Intérêts courus non échus sur emprunts</b>	<b>131</b>		<b>136</b>	
<b>Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme (non courant)</b>		<b>6 043</b>		<b>6 085</b>
<b>Emprunts obligataires et dettes financières à court terme (courant)</b>	<b>1 060</b>		<b>1 567</b>	
<b>TOTAL COURANT ET NON COURANT</b>	<b>7 103</b>		<b>7 652</b>	

### 27.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Dettes financières au coût amorti</b>								
Emprunts obligataires		726	163	164	3 217	2 964	3 380	3 853
Location financement	21	6	2	28	42	30	65	64
Bons La Poste	63	66					63	66
Billets de trésorerie	150						150	
Concours bancaires courants	32	23					32	23
Dépôts et cautionnements reçus	368	486	25	24	1	2	394	512
Autres emprunts au coût amorti	39	40	10	15			50	55
<b>Emprunts en juste valeur</b>								
Emprunts obligataires	207		1 341	1 023	674	1 271	2 222	2 294
<b>Emprunts en couverture de juste valeur</b>								
Emprunts obligataires			530	546			530	546
<b>Instruments financiers dérivés passifs</b>								
	42	80	27	9			69	90
<b>Autres dérivés</b>								
	7	5	9	9			16	14
<b>Intérêts courus non échus</b>								
	131	136					131	136
<b>TOTAL</b>	<b>1 060</b>	<b>1 567</b>	<b>2 109</b>	<b>1 819</b>	<b>3 934</b>	<b>4 266</b>	<b>7 103</b>	<b>7 652</b>

## 27.3 Emprunts obligataires

La dette obligataire, hors intérêts non échus, a évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Emprunts au coût amorti	Emprunts en juste valeur	Emprunts couverts	Total
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>3 108</b>	<b>2 176</b>	<b>539</b>	<b>5 822</b>
Nouveaux emprunts	750			750
Remboursements				
Prime d'émission	(5)			(5)
Variation du risque de crédit		45		45
Autres variations		73	7	80
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>3 853</b>	<b>2 294</b>	<b>546</b>	<b>6 694</b>
Nouveaux emprunts	250			250
Remboursements	(726)			(726)
Prime et frais d'émission	3			3
Variation du risque de crédit		51		51
Autres variations		(123)	(16)	(139)
<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>3 380</b>	<b>2 222</b>	<b>530</b>	<b>6 133</b>

### Émission obligataire

La Poste a émis en novembre 2013 un nouvel emprunt obligataire de 250 millions d'euros par abondement de la souche existante de 750 millions au taux facial de 2.75% (échéance 2024).

### Remboursement d'emprunt

L'emprunt obligataire émis en 2006 à échéance 2013, d'une valeur nominale de 726 millions d'euros, a été remboursé en novembre 2013.

### Variation du risque de crédit

L'évaluation de la juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option tient compte de la baisse du coût du risque de crédit sur l'exercice.

Cette évolution a eu un impact positif de 51 millions d'euros sur la juste valeur de la dette obligataire au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012 (hausse de 45 millions d'euros en 2012). Voir le paragraphe M1 dans la note n°3 sur les Règles et méthodes comptables.

**Les autres variations** correspondent essentiellement :

- à la diminution de juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option liée à la remontée des taux longs en 2013.
- à la variation de juste valeur des emprunts couverts. Cf. ci-dessous.

Un emprunt d'une valeur nominale de 500 millions d'euros fait l'objet depuis février 2009 d'une couverture de juste valeur. L'effet de cette couverture sur le compte de résultat est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	(16)	7
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	16	(7)
<b>IMPACT NET EN RÉSULTAT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2013, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
2008	2018	Euro	4,500%	500	Juste valeur
	<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>			884	
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR</b>				<b>1 964</b>	
2004	2019	Euro	4,750%	580	Coût amorti
2006	2021	Euro	4,250%	1 000	Coût amorti
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
	<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>			800	
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI</b>				<b>3 380</b>	
2009	2016	Euro	4,750%	500	Couverture de juste valeur
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				<b>500</b>	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2013, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	6 133	100%	(2 752)	3 380	55%
Emprunts taux variable			2 752	2 752	45%
<i>dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			1 514		
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>	<b>6 133</b>	<b>100%</b>		<b>6 133</b>	<b>100%</b>

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2013, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représente 1 514 millions d'euros, soit 25% du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 1 320 millions d'euros.

La répartition de la dette obligataire au 31 décembre 2013, par devise, s'établit de la façon suivante

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après swaps de devises	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Euro	5 657	93%	475	6 133	100%
Livre Sterling	268	4%	(268)		
Franc Suisse	207	3%	(207)		
<b>TOTAL</b>	<b>6 133</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>6 133</b>	<b>100%</b>

La dette obligataire en devises est adossée à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

## 27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au 31/12/2013		Juste valeur au 31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat</b>				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	362	27	480	9
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		42		79
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>69</b>	<b>480</b>	<b>88</b>
<b>Dérivés de couverture</b>				
Couverture de juste valeur	50		67	
<b>TOTAL DÉRIVÉS LIÉS A LA DETTE OBLIGATAIRE</b>	<b>412</b>	<b>69</b>	<b>547</b>	<b>88</b>
<b>Autres</b>				
Swaps de change	6		2	
Instruments dérivés sur fonds dédiés		16	3	14
<b>TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES</b>	<b>419</b>	<b>85</b>	<b>551</b>	<b>102</b>
<b>Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus</b>				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		10		13

## 27.5 Autres dettes financières

### Location-financement

Les dettes liées aux biens détenus en location-financement concernent principalement des immeubles et des machines de tri.

### Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. A fin 2013, tous les bons sont arrivés à échéance.

### Billets de trésorerie

La Poste a émis en octobre 2013 des billets de trésorerie à échéance 3 mois pour un montant de 150 millions d'euros.

### Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

## NOTE 28 DETTE NETTE

- 28.1 Situation de la dette nette  
28.2 Évolution de la dette nette

## 28.1 Situation de la dette nette

(en millions d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	23	2 163	2 167
Dérivés actifs associés à la dette	19	419	551
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine	19	655	815
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif	19	35	48
Créance financière nette envers La Banque Postale		53	611
<b>Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)</b>		<b>3 325</b>	<b>4 192</b>
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	6 043	6 085
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	1 060	1 567
<b>Dettes brutes (2)</b>		<b>7 103</b>	<b>7 652</b>
<b>DETTE NETTE (2)-(1)</b>		<b>3 778</b>	<b>3 460</b>
<b>Diminution de la dette nette au 31 décembre 2013</b>		<b>318</b>	

## 28.2 Évolution de la dette nette

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	TFT <sup>(1)</sup>	<b>1 056</b>	<b>1 195</b>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(1 403)	(876)
Neutralisation de la variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(157)	148
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie<sup>(2)</sup></b>		<b>(1 561)</b>	<b>(728)</b>
Augmentation de capital	TFT	600	1 053
Dividendes versés aux actionnaires	TFT	(171)	(144)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(9)	(25)
Charge nette d'intérêts financiers		(164)	(164)
Variation de juste valeur des instruments financiers		(28)	(58)
Incidence des variations de périmètre sur la dette brute		(15)	(32)
Augmentation des dettes de location financement		(17)	(7)
Prime de remboursement et frais de l'emprunt obligataire			(5)
Autres éléments <sup>(3)</sup>		(8)	(1)
<b>Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement</b>		<b>187</b>	<b>617</b>
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		<b>(318)</b>	<b>1 084</b>
Dettes nettes à l'ouverture		(3 460)	(4 544)
Dettes nettes à la clôture		(3 778)	(3 460)

(1) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(2) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(3) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette et les dividendes versés aux intérêts minoritaires.

## NOTE 29 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 29.2 Description des avantages du personnel
- 29.3 Hypothèses actuarielles
- 29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 29.6 Sorties de trésorerie attendues

### 29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

La norme IAS 19 révisée est devenue d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (voir note 2.1.A). Les provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2012 ont été retraitées comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012 publié		Application d'IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité	
	Courant	Non courant		Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	17	443	17	17	460
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	4	149	65	4	214
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		25	26		51
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>617</b>	<b>108</b>	<b>21</b>	<b>725</b>

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2013 :

(en millions d'euros)	31/12/2012					31/12/2013		
	Courant	Non courant	Augmenta- tion	Diminution pour utilisation	Coût financier net	Autres variations	Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	17	460	6	(16)	12	(29)	17	433
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	4	214	20	(4)	5	(9)	6	224
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères	0	51	2	(6)	2	6		55
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>725</b>	<b>28</b>	<b>(26)</b>	<b>19</b>	<b>(32)</b>	<b>24</b>	<b>712</b>
<b>Dispositifs d'aménagement de fin de carrière</b>	<b>340</b>	<b>886</b>	<b>237</b>	<b>(322)</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>382</b>	<b>775</b>
Indemnités de rupture	82	26	6	(1)		(0)	81	32
Congés longue maladie / longue durée	64	52	1	(11)		0	61	45
Compte Epargne temps	108	110	5	(11)	2	0	114	101
Autres avantages à long terme	2	23	3	(6)		(0)	2	21
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>211</b>	<b>16</b>	<b>(29)</b>	<b>2</b>	<b>(0)</b>	<b>258</b>	<b>199</b>
<b>TOTAL</b>	<b>617</b>	<b>1 821</b>	<b>281</b>	<b>(376)</b>	<b>36</b>	<b>(32)</b>	<b>663</b>	<b>1 685</b>

### 29.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation

des pensions ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

#### A. Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre

2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- La mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle.
- La délégation à l'Établissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'État, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du code de la sécurité sociale.
- Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

Le régime précédent, prévu par la loi du 2 juillet 1990, mettait à la charge de La Poste le remboursement du coût des pensions allouées aux fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste en application du code des pensions civiles et militaires et dont la liquidation et le service sont effectués par l'État.

## B. Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des aides ménagères à domicile et l'octroi de chèques vacances,

- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

## C. Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

## D. Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

## E. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste, peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites. Les principales caractéristiques de ce dispositif, fixées en décembre 2013 pour l'année 2014 sont les suivantes :

- L'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans et demi (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou 53 ans et demi (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
- Les personnes n'exerçant par une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 58 ans et demi (fonctionnaires et salariés sédentaires), ou à compter de 54 ans et demi (fonctionnaires du service actif).
- Ce dispositif est réservé aux fonctionnaires et salariés justifiant de 10 années d'ancienneté à La Poste, et qui pourront bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite.

- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
- L'activité pendant la durée du dispositif est partagée entre une activité opérationnelle, et des fonctions de conseil.
- Ce dispositif est ouvert en 2014 à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Les provisions relatives au TPAS comptabilisées au 31 décembre 2013 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert en 2014, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur de 2011 à 2013.

Par ailleurs, les dispositifs d'aménagement de fin de carrière suivants étaient en vigueur dans le passé, et continuent de faire l'objet de provisions pour les personnes en bénéficiant toujours au 31 décembre 2013 :

- **Temps Partiel Conseil (TPC)** : Les agents concernés par un Temps Partiel Conseil (TPC) exercent une activité réduite moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante.

Ce régime est proposé à des personnes ayant atteint l'âge de 56 ans sous réserve de faire suivre cette mesure d'un TPAC ou d'un NTPAC (cf. définitions ci-après) au plus tard à la date anniversaire de leurs 58 ans et demi.

L'activité réduite exercée peut consister en la réalisation d'activités de formation. La nature de ces activités ainsi que les modalités d'organisation (régime de travail) sont laissées à l'appréciation du chef de service. Le TPC est une mesure irréversible qui est obligatoirement suivie d'un TPAC ou d'un NTPAC.

- **Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (TPAC)** : Les agents concernés par un TPAC ont la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 57 ans avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.
- **Nouveau Temps Partiel d'Accompagnement et Conseil (NTPAC)** : Les agents concernés par un NTPAC ont la possibilité de s'éloigner de leur fonction opérationnelle dès 58 ans et demi avec le maintien d'une rémunération partielle, tout en restant disponibles pour des missions d'accompagnement ou de conseil.

- **Dispositif Aménagé de Fin d'Activité (DAFA)** : Les agents concernés par un DAFA bénéficient d'une période d'activité à mi-temps moyennant une diminution de leur rémunération proportionnellement moins importante, suivie d'une dispense d'activité jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite. Une indemnité est versée lors du départ à la retraite. Ce dispositif est proposé aux fonctionnaires âgés de 56 et 57 ans.

- **La dispense d'activité (EGFA)** : Ce régime, institué par La Poste, est proposé à certains fonctionnaires qui bénéficient du service actif, qui remplissent des conditions d'âge, et qui sont concernés par des accords régionaux liés à des projets de réorganisation.

Les agents concernés ayant acquis 15 ans de service actif, et âgés de plus de 53,5 ans et de moins de 55 ans, sont dispensés de toute activité dès 53,5 ans, sous réserve de s'engager à prendre leur retraite dès 55 ans. A leur départ en retraite à 55 ans les agents bénéficient d'une Allocation de Fin de Carrière.

## F. Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie / longue durée** : la provision pour congés longue maladie - longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

### 29.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2012).
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de

clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2013 de 19 millions d'euros.

- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
<b>2013</b>				
zone Euro	1,4%	2,5%	2,8%	3,1%
zone UK	2,3%	3,5%	3,9%	4,2%
<b>2012</b>				
zone Euro	1,2%	2,2%	2,6%	2,7%
zone UK	2%	3%	3,5%	4,1%

## 29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'engagement et des actifs de couverture concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe (avantages aux fonctionnaires retraités et indemnités de départ en retraite), aux 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

### Évolution des engagements

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Engagement en début de période</b>	<b>887</b>	<b>704</b>
Coût des services rendus	25	21
Coût de désactualisation	23	31
Variation de périmètre	2	2
Réduction / liquidation de régimes		
Prestations payées	(26)	(29)
Contribution des salariés		1
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses <sup>(1)</sup>	(12)	170
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	(11)	(18)
Écarts de conversion	(4)	5
<b>ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>886</b>	<b>887</b>

(1) Essentiellement liés à la variation du taux d'actualisation

Aucune modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi n'est intervenue en 2013 et en 2012.

### Évolution des actifs de couverture

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Actifs de couverture en début de période</b>	<b>141</b>	<b>133</b>
Rendement attendu des actifs	5	6
Contribution de l'employeur	6	7
Contribution des salariés	1	1
Prestations payées	(7)	(10)
Variation de périmètre	2	2
Écarts actuariels	4	(1)
Écart de conversion	(2)	3
<b>ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>150</b>	<b>141</b>

Les actifs de couverture concernent principalement l'engagement de retraite de GeoPost UK.

## Engagement net

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagement	886	887
Actifs de couverture	(150)	(141)
<b>ENGAGEMENT NET</b>	<b>736</b>	<b>746</b>
<i>dont provision non courante</i>	712	725
<i>dont provision courante</i>	24	21

## Variation des écarts actuariels (comptabilisés en « autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Pertes (gains) actuariels en début de période</b>	<b>110</b>	<b>(47)</b>
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses <sup>(1)</sup>	(12)	164
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	(11)	(16)
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(4)	1
Effet des liquidations et modifications de régimes		
Autres	(2)	8
<b>PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>80</b>	<b>110</b>

(1) Essentiellement liés à la variation du taux d'actualisation

## Composition des actifs de couverture

	31/12/2013	31/12/2012
Actions	34%	30%
Obligations d'Etat		21%
Obligations privées		20%
Fonds d'investissement diversifiés	32%	29%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	10%	
Contrats d'assurances	24%	

## Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 53 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

## 29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2013	2012
Coût des services rendus	25	18
Coût de désactualisation	23	31
Rendement attendu des actifs	(5)	(6)
Réductions / liquidations de régime		
<b>CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE</b>	<b>43</b>	<b>43</b>

## 29.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Prestations versées
2014	30
2015	27
2016	28
2017	28
2018	28

Les prestations versées correspondent à des sorties de trésorerie pour le Groupe, sauf en ce qui concerne les plans de retraite de GeoPost UK et de DPD Schweiz qui sont couverts par des actifs (prestations versées d'environ 7 millions d'euros par an).

## NOTE 30 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

30.2 Dettes envers la clientèle

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

### 30.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	81	58
Comptes et emprunts au jour le jour		
Autres sommes dues	29	19
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>110</b>	<b>77</b>
Titres donnés en pension livrée	12 080	14 948
Comptes et emprunts à terme	2 567	787
Intérêts courus		
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>14 647</b>	<b>15 734</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 757</b>	<b>15 811</b>

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.

La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale.

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Dettes envers les établissements de crédit à vue	110	77					110	77
Dettes envers les établissements de crédit à terme	12 194	15 551	2 084		369	183	14 647	15 734
<b>TOTAL</b>	<b>12 304</b>	<b>15 628</b>	<b>2 084</b>		<b>369</b>	<b>183</b>	<b>14 757</b>	<b>15 811</b>

### 30.2 Dettes envers la clientèle

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle des activités bancaires ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Livret A	64 314	61 756
PEL	21 287	20 185
CEL	5 699	6 282
PEP	340	396
LEP	8 681	9 375
Livret Développement Durable	7 191	6 431
Livret jeune	753	817
Livret B	2 514	2 347
Comptes de liquidité PEA	404	309
Autres comptes à régime spécial	2 684	3 516
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>113 866</b>	<b>111 414</b>
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	47 670	45 383
Emprunts clientèle	1	(0)
Autres sommes dues à la clientèle	231	256
<b>Dettes envers la clientèle à vue</b>	<b>47 901</b>	<b>45 639</b>
Emprunts clientèle	259	12
Comptes à terme	548	453
Titres et valeurs donnés en pension	4 008	2 875
<b>Dettes envers la clientèle à terme</b>	<b>4 815</b>	<b>3 341</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166 583</b>	<b>160 393</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les fonds des livrets A de la Banque Postale, qui étaient accueillis auparavant par la Caisse Nationale d'Épargne, sont repris en direct par La Banque Postale. Cette disposition fait suite à la loi de banalisation de la distribution du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne.

### 30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes subordonnées	829	850
Emprunts obligataires	1 536	273
Certificats de dépôts	2 763	4 264
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>5 129</b>	<b>5 387</b>
<b>Dépôts de garantie reçus</b>	<b>478</b>	<b>386</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>118</b>	<b>111</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>372</b>	<b>563</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>694</b>	<b>739</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 790</b>	<b>7 185</b>

Les « passifs financiers à juste valeur par résultat » correspondent principalement à des instruments dérivés de taux.

L'échéancier des dettes représentées par un titre se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Dettes représentées par un titre</b>	2 999	4 537	150		1 980	850	5 129	5 387

**NOTE 31 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES***(en millions d'euros)*

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 375	1 367
Dettes fiscales et sociales	1 841	1 834
Dettes fournisseurs d'immobilisations	242	241
Dettes sur opérations du courrier international	488	463
Avances et acomptes clients	214	165
Autres dettes d'exploitation	264	278
<b>TOTAL</b>	<b>4 424</b>	<b>4 349</b>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**NOTE 32 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS  
BANCAIRES**

- 32.1 Risque de crédit
- 32.2 Risque de liquidité
- 32.3 Risque de taux
- 32.4 Risque de change

La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles encadrant chacun des risques financiers auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités financières. Ce système de limites est consigné dans un document « Le Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la Direction de la Trésorerie et des Financements et présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

**32.1 Risque de crédit**

Au titre de ses activités financières non bancaires, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :

- le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement
- le risque de défaillance de ses contreparties de marché

La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires, de dépôts à terme et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. Ce risque est également encadré par un système de limites qui constituent des majorants absolus aux risques issus du portefeuille de dérivés.

L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette

des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre des contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Compte tenu de l'importance de son niveau de placements, La Poste a mis en place en 2013 un indicateur permettant d'appréhender le risque de perte statistique maximale dans un intervalle de confiance de 97,5% sur son portefeuille de placements actifs. Cet indicateur est établi à partir des CDS 1 an de chacun des émetteurs de son portefeuille, pondérés de leurs encours et de leur maturité résiduelle.

**32.2 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est appréhendé au travers de la trésorerie prévisionnelle élaborée de façon glissante au pas quotidien sur le premier mois puis au pas mensuel pour le reste de l'année.

Les éventuelles impasses de liquidités sont refinancées par des émissions de billets de trésorerie ou d'euro commercial paper (ECP).

Par ailleurs, La Poste a négocié auprès d'établissements financiers des lignes de crédits confirmées et dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 650 millions d'euros, ainsi que d'une ligne de crédit supplémentaire de 75 millions d'euros avec la BNPP (voir note 36.4.B).

Une alerte de liquidité est activée lorsque le tableau de trésorerie prévisionnelle à un mois fait apparaître une mobilisation de l'ensemble des ressources financières court terme supérieure à 50% de l'ensemble des ressources financières disponibles (lignes de crédit confirmées).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Flux 2014		Flux 2015		Flux 2016 - 2018		Flux 2019 et au-delà	
	31/12/13	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>6 133</b>	<b>249</b>	<b>204</b>	<b>242</b>		<b>623</b>	<b>1 810</b>	<b>549</b>	<b>3 800</b>
Emprunts au coût amorti	3 380	135		135		396	160	422	3 220
Emprunts en juste valeur	2 222	90	204	83		203	1 150	127	580
Emprunts en couverture de juste valeur	530	24		24		24	500		
<b>Autres dettes financières</b>	<b>753</b>		<b>673</b>		<b>18</b>		<b>55</b>		<b>8</b>
Location financement	65		21		9		27		8
Bons La Poste	63		63						
Billets de trésorerie	150		150						
Concours bancaires courants	32		32						
Dépôts et cautionnements reçus	394		368		6		20		
Autres emprunts au coût amorti	50		39		3		8		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>(333)</b>	<b>(70)</b>	<b>(60)</b>	<b>(74)</b>		<b>(162)</b>	<b>52</b>	<b>(47)</b>	
Dérivés au passif	85	18		4		(6)	52		
Dérivés à l'actif	(419)	(88)	(60)	(78)		(156)		(47)	
<b>TOTAL</b>	<b>6 553</b>	<b>179</b>	<b>817</b>	<b>168</b>	<b>18</b>	<b>461</b>	<b>1 917</b>	<b>502</b>	<b>3 808</b>

### 32.3 Risque de taux

La Poste a mis en place depuis 1999 une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur la mise en place de dérivés afin de réduire le coût facial de ses emprunts obligataires.

Cette gestion dynamique génère de fait un risque de taux unidirectionnel lié à une évolution défavorable de la courbe des taux. Le risque de taux est encadré par une limite en pourcentage représentant le coût maximal sur un horizon de 4 années de l'endettement obligataire. Cette limite, qui est revue chaque année en fonction de la maturité résiduelle de l'endettement obligataire, fait l'objet d'une surveillance sur une base hebdomadaire.

Le coût prévisionnel de la dette est déterminé à partir des cash flows prévisionnels de l'ensemble des instruments entrant dans le cadre de la gestion de la dette : emprunts et dérivés.

Les cash flows attachés à des coupons variables sont appréhendés à travers un outil de place permettant de déterminer les anticipations des coupons futurs à partir de la courbe des taux.

Afin d'anticiper les effets d'une montée des taux, une simulation du coût de la dette est réalisée chaque semaine en prenant en compte un déplacement parallèle de 50 points de base de la courbe des taux. Si le résultat issu de ce scénario dépasse la limite en taux octroyée, des opérations préventives de refixation du coût de la dette sont mises en place.

### Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base induirait une hausse des frais financiers annuels du Groupe de 5,9 millions d'euros, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (contre 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 3,2 millions d'euros (contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2012), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

### 32.4 Risque de change

La Poste appréhende le risque de change de manière prudente en procédant à la couverture systématique des emprunts et titres de placement en devises par la mise en place de swaps de devises ou d'achats / ventes à terme.

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas de titres de placement en devises significatifs. Certains emprunts obligataires sont libellés en livre sterling et en franc suisse. Ces emprunts font l'objet d'une couverture de change à 100%, comme présenté en note 27.

## NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 33.1 Politique de maîtrise des risques
- 33.2 Organisation générale de la Direction des Risques de La Banque Postale
- 33.3 Les facteurs structurels de risque
- 33.4 Exposition aux risques de La Banque Postale
- 33.5 Risque de liquidité
- 33.6 Risque de taux
- 33.7 Risque de crédit
- 33.8 Risque de marché

### 33.1 Politique de maîtrise des risques

Le cadre de référence de La Banque Postale, en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques est constitué d'abord de textes réglementaires dont :

- le règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne,
- la réglementation prudentielle (arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres ; règlement 93-05 relatif aux grands risques ; arrêté du 5 mai 2009 relatif à la gestion du risque de liquidité ; règlement 2000-3 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée),
- le règlement général de l'AMF, pour les activités liées aux services d'investissement

Le cadre réglementaire est décliné en règles internes, validées par le Directoire de la Banque :

- la « Politique de Maîtrise des Risques de La Banque Postale » en matière de gestion des risques et « la Charte de la Filière Risques ».
- la « Charte de l'Audit » en matière de contrôle périodique.

Ainsi que de documents de référence diffusés aux Directions de la Banque afin de mettre en œuvre les dispositifs, notamment :

- Normes issues du Comité de Validation des Normes Groupe
- « éléments clés d'un dispositif de contrôle interne »
- Procédure mettant en œuvre le « comité d'examen des produits », etc.

### 33.2 Organisation générale de la Direction des Risques de La Banque Postale

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de maîtrise des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques Groupe. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de Maîtrise des Risques.

Ce Dispositif de maîtrise des risques s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne à savoir

- Une première ligne au sein des lignes métiers opérationnels responsables de la déclinaison du dispositif de gestion des risques qu'elles auront au préalable définies en liaison avec la DRG.
- Une seconde ligne matérialisée par la Direction des Risques Groupe qui est garante de l'existence d'un cadre général favorable et homogène pour définir et faire évoluer les dispositifs de maîtrise des risques.
- Une dernière ligne au travers des fonctions de contrôle interne chargées de donner une mesure indépendante de l'efficacité de la maîtrise des risques mise en place.

Le contrôle interne de La Banque Postale se compose d'un contrôle permanent et d'un contrôle périodique. Il repose sur l'existence d'une Politique de Maîtrise des Risques et d'une Charte de la Filière Risque établies par La Direction des Risques Groupe La Banque Postale à destination de l'ensemble de ses directions. Il fixe une série de principes de maîtrise des risques et de contrôle que chaque entité responsable de process doit mettre en œuvre. Chaque direction définit, formalise et tient à jour un recueil de ses procédures. Celles-ci comportent le ou les points de contrôle nécessaires pour assurer la qualité de leur fonctionnement.

- La responsabilité de tous les acteurs qui constitue le fondement d'un dispositif de maîtrise et de contrôle efficace. Chaque collaborateur doit s'assurer que son activité et que les opérations qu'il traite sont réalisées selon les procédures prévues et avec le niveau de qualité requis. Il doit pouvoir rendre compte à tout moment de la bonne maîtrise de son activité et de ses risques. Ce principe s'appuie sur une implication forte du management.
- La proportionnalité des contrôles au niveau du risque à maîtriser. Chaque responsable mène une analyse de ses risques et met en place un dispositif de contrôle adapté à ceux-ci pour disposer d'une assurance raisonnable de la maîtrise de ses activités, de leur conformité aux

normes et règles externes et internes de l'entreprise.

- L'exhaustivité du périmètre du dispositif de contrôle. Celui-ci couvre toutes les activités de La Banque Postale. Il s'applique aux risques de toute nature, à tous ses collaborateurs directs ainsi que ceux qui agissent en son nom et pour son compte et à toutes les entités du Groupe La Banque Postale. Le dispositif de contrôle interne s'étend également aux prestations de service essentielles qui ont fait l'objet d'une externalisation.

La DRG est chargée des missions fondamentales de la fonction risques nécessaires :

- à la cohérence, à l'homogénéité, à l'efficacité et à l'exhaustivité de la mesure des risques,
- à la surveillance et à la maîtrise des risques.

Elle est en charge également du pilotage des risques consolidés du groupe.

La DRG a pour mission d'élaborer une politique coordonnée de maîtrise des risques du Groupe soumise à la décision du directoire de LBP.

Chaque entité est responsable de sa politique de gestion des risques et du contrôle permanent des

risques sous réserve de la validation de la DRG. La DRG s'assure que les politiques de gestion des risques des filiales s'inscrivent dans celles de la maison mère et qu'elles sont correctement appliquées.

### 33.3 Les facteurs structurels de risque

La banque a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : risque de liquidité et risque de taux associés à la fonction de transformation des ressources clientèles courtes en emplois longs, risque de crédit sur les concours octroyés à sa clientèle et risques opérationnels sur l'activité bancaire .

Le risque de marché représente également un facteur structurel de risque que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

### 33.4 Exposition aux risques de La Banque Postale

(en millions d'euros)

	2013	2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 239	6 853
Instruments dérivés de transaction	128	109
Instruments dérivés de couverture	221	287
Actifs financiers disponibles à la vente	11 843	8 885
Prêts et créances sur les établissements de crédit	82 894	81 254
Prêts et créances sur la clientèle	59 212	49 931
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32 266	37 035
<b>Expositions au bilan nettes de dépréciation</b>	<b>191 803</b>	<b>184 354</b>
Engagements de financement donnés	20 197	17 383
Engagements de garanties donnés	3 690	3 154
<b>Expositions hors-bilan</b>	<b>23 887</b>	<b>20 536</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE</b>	<b>215 690</b>	<b>204 890</b>

En 2013, contrairement à 2012, les OPCVM figurent dans les données chiffrées présentées.

Les risques suivants sont détaillés ci-après :

- 33.5. Risque de liquidité
- 33.6. Risque de taux
- 33.7. Risque de crédit
- 33.8. Risque de marché

### 33.5 Risque de liquidité

La supervision du risque de liquidité relève principalement du Comité ALM. Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du

Directeur des opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur de l'activité banque de détail, du Directeur des risques et du Directeur du

contrôle de gestion. Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.

Il suit les indicateurs de liquidité, et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

### Mesure du risque

Au 31 décembre 2013, La Banque Postale présente toujours un excédent de ressources clientèles au regard de ses emplois. Cependant, la proportion des crédits clientèle a augmenté et représente désormais 35% des dépôts clientèle, grâce au développement des crédits aux personnes morales.

La Banque Postale est principalement exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, en emplois à long termes que sont les crédits immobiliers aux particuliers, les crédits aux personnes morales, ainsi que les titres de créances.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits à la clientèle permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

### Gestion du risque et limites

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

#### Risque de liquidité de la trésorerie

- Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.

- Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement de la trésorerie.
- Montant et période d'observation fixés en Comité des Risques.

La limite de liquidité court terme est fixée en adéquation avec le futur dispositif Bâle III. Il s'agit d'une limite à 30 jours qui compare le besoin de liquidité sur 30 jours par rapport au coussin d'actifs liquides. Ce besoin de liquidité ne doit pas dépasser le coussin d'actifs liquides disponibles.

#### Risque de liquidité structurel

- Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque.
- Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
- Gestion de ce risque déléguée au Comité ALM dans le respect des principes et limites définies par le Comité des risques.
- Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen - long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

La limite d'impasse nette de liquidité (ressources - emplois) est de zéro sur les plots 1 an, 3 ans, et 5 ans. La banque s'impose de disposer d'un excédent de passif.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Fonds propres net des immobilisations	in fine
Dette	date contractuelle ou date du call
Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	convention d'écoulement
Plan Épargne logement	écoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Date contractuelle
Crédits immobiliers	échancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires / Dépôts	échancier contractuel non éligible aux opérations de refinancement BCE, net de la limite de la mise en pension de la trésorerie
Engagements hors-bilan	convention d'écoulement

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision régulière de manière à les ajuster a minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement, etc.).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie effective de la production nouvelle de crédits (remboursements anticipés).

## Exposition au risque

La Banque Postale a poursuivi en 2013 une gestion prudente de sa liquidité. Celle-ci s'est concrétisée par des excédents sur toute l'année, confortés par la qualité des actifs financiers détenus.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois de La Banque Postale est de 224% au 31 décembre 2013, se plaçant là encore à un niveau supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 100 %.

Le risque de liquidité court terme est mesuré via un indicateur interne qui confirme la situation excédentaire de liquidité court terme. Il s'appuie notamment sur des nouveaux indicateurs Bâlois (LCR). Des stress tests ont à nouveau été réalisés

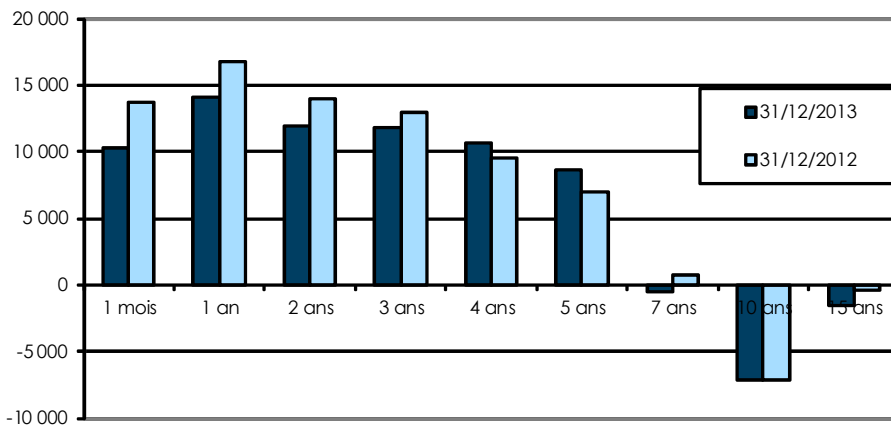
indirectement en 2013 pour vérifier la robustesse de la Banque vis-à-vis du risque de liquidité.

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité, construite par différence entre les écoulements statiques stressés des passifs (convention d'écoulement) et des actifs. La limite sur l'indicateur de liquidité structurel a été respectée en permanence en 2013.

Les maturités sur lesquelles portent le calcul sont les suivantes : 1 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

## Impasse mesurée au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012

en millions d'euros



Une impasse positive sur une maturité signifie que la banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure.

L'impasse de liquidité positive sur les maturités inférieures à 5 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cet excédent de liquidité est par ailleurs renforcé par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque.

La baisse de liquidité structurelle sur le plot 5 ans s'explique par le développement des emplois clientèle notamment dédiés aux personnes morales.

Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarii de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

La ventilation des échéances des emplois et ressources par durée restant à courir est détaillée dans la note 37.2.

### Risque de liquidité court terme

La limite de liquidité court terme est fixée en adéquation avec le futur dispositif Bâle III. Il s'agit d'une limite à 30 jours qui compare le besoin de liquidité sur les 30 prochains jours par rapport au coussin d'actifs liquides disponible après stress de type LCR sur la fuite des dépôts. Le besoin de

liquidité ne doit pas dépasser le coussin d'actifs liquides disponibles. Au 31 décembre 2013 La Banque Postale dispose d'un excédent de titres liquides de 8 Mds€ environ.

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titres émis varie entre 15 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme et de satisfaire la clientèle institutionnelle
- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN mis en place en fin d'année 2006, et mis à jour à l'été 2012. Ce programme est utilisé à moins de 10% à fin 2013.
- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Ce programme est utilisé à hauteur de 11% à fin 2013.
- Un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, principalement constitué d'obligations d'Etat, d'excellente qualité et rapidement

mobilisables. A fin 2013, cette réserve de liquidité représentait 31 Mds€, et constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder

aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension;

- Un accès au marché interbancaire.

### 33.6 Risque de taux

La supervision du risque de taux relève principalement du Comité ALM.

Le Comité ALM suit les indicateurs de taux et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

#### Mesure du risque

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- Ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures ;
- Ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (sensibilité des marges futures) et sur la valeur actualisée des flux futurs (sensibilité de la VAN).

Ces sensibilités sont établies avec des scénarios de taux déterministes. En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en terme d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux ;
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

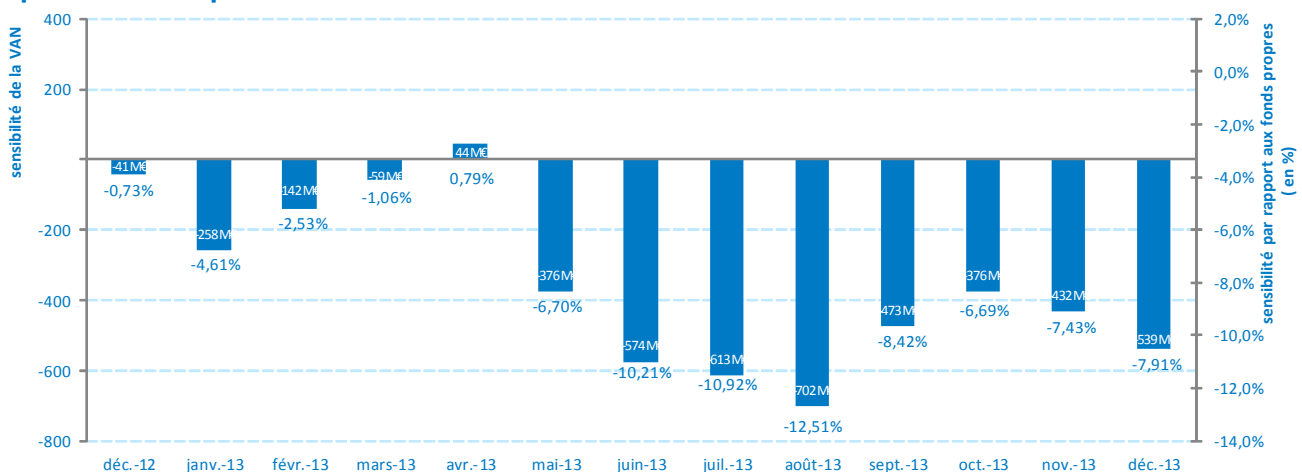
Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres ;
- Les scénarios de stress, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

#### Gestion du risque

Le pilotage du risque de taux est assuré soit par des investissements en actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers, soit par des instruments dérivés, de type fermes ou optionnels.

#### Exposition au risque



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, la hausse des taux d'intérêts instantanée et parallèle appliquée pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bps. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle. Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarios validés par le comité ALM de la banque.

## 33.7 Risque de crédit

La Direction des Risques rapporte au Comité des risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques de crédit liés à l'activité particuliers et personnes morales.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques de crédit validés par le Comité des Risques.

### 33.7.1. Risques de crédit sur opérations avec la clientèle des particuliers

En matière de financements aux particuliers, les activités du Groupe La Banque Postale générant un risque de crédit comprennent :

- les prêts immobiliers aux particuliers et aux SCI patrimoniales (La Banque Postale et sa filiale BPE)
- les découverts et les moyens de paiement octroyés aux particuliers (La Banque Postale et sa filiale BPE)
- les crédits à la consommation (La Banque Postale Financement, BPE, ainsi que La Banque Postale pour les anciens prêts aux personnels du Groupe La Poste),
- les micro crédits personnels (La Banque Postale)

#### Gestion des risques

La Direction des Risques Groupe est chargée, au niveau du Groupe La Banque Postale, de définir les règles et les outils encadrant la prise de risque et la gestion du risque né, de surveiller l'application effective de ces règles et le bon fonctionnement des outils.

Elle suit l'évolution des risques grâce aux indicateurs qu'elle a définis ; elle analyse les engagements les plus importants et s'assure du bon fonctionnement des comités d'engagement ; elle assure également une fonction de veille réglementaire et d'assistance vis-à-vis des acteurs opérationnels de la filière crédit.

Pour mener à bien ses missions au sein du Groupe La Banque Postale, la Direction des Risques Groupe pilote une « filière risque de crédit » comprenant un réseau de correspondants à la Direction des Opérations, dans les Centres Financiers, à la Direction Banque de Détail et dans les filiales de La Banque Postale.

La sensibilité au risque global de taux a atteint son plus haut niveau en absolu en août 2013 avec une sensibilité de l'impasse de taux à 12,5% pour une limite interne de 15% (Cette limite est fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle).

Le niveau de volatilité de cet indicateur est dû en premier lieu à la taille des fonds propres du groupe et en second lieu aux mouvements significatifs sur la courbe des taux qui a influé sur les modèles d'écoulement et sur les volumes investis en 2013.

La Direction des Risques couvre le risque de crédit tel que défini dans l'article 4 du règlement n° 97-02 modifié, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05.

#### Directement par La Banque Postale

La Direction des Risques fait évoluer les règles d'octroi et les règles d'engagement des crédits après avoir pris l'avis de la Direction de l'Activité Banque de Détail, de la Direction Commerciale et de la Direction des Opérations, avec pour objectif :

- d'accompagner le développement de l'offre et des activités de La Banque Postale dans le domaine de la distribution des crédits
- de garantir la maîtrise de son coût du risque sur ses encours et sa production nouvelle
- de garantir le respect de la réglementation en vigueur dans le domaine des crédits à la clientèle
- S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des Risques Groupe est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction Juridique et la Direction des Opérations et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction Comptable

Au-delà de ses limites de compétences propres, elle fait valider ces « règles du jeu » en Comité des Risques Groupe (présidé par un membre du Directoire) ou en Directoire sur demande du président du Comité des Risques Groupe.

La Direction des Risques Groupe définit et met en place les outils (scores et systèmes experts) destinés à l'octroi ou à la gestion des crédits et découverts ; elle s'assure de leur bon fonctionnement, prend en charge les évolutions nécessaires et réalise des « backtesting » réguliers.

Elle est responsable des normes en matière de risque de crédit et communique régulièrement les principales évolutions à la ligne commerciale bancaire et aux Centres Financiers.

### *Par la filiale BPE*

La Politique Crédit de BPE est rédigée par la Direction de la gestion et des engagements, approuvée par la Direction Générale et fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration de BPE. Elle est approuvée par la Direction des Risques Groupe.

La Direction de la gestion et des engagements est responsable de sa mise à jour et rend compte à la Direction des Risques Groupe de LBP. Les évolutions majeures de la politique de maîtrise des risques sont soumises à la validation de la Direction des Risques Groupe.

Les plus grands engagements de BPE sont désormais du ressort délégué du Comité Groupe Crédits aux Particuliers de LBP.

### *Par La Banque Postale Financement*

Les prêts à la consommation sont distribués par la filiale La Banque Postale Financement (LBPF) conformément aux lignes directrices de sa maison mère.

L'offre de la Banque Postale Financement comprend une large variété de prêts amortissables (prêt véhicule neuf et occasion, prêt travaux, prêt projet, prêt rachat).

Cette gamme a été complétée fin 2012 par une offre de crédit renouvelable, conçu de manière différenciante dans le respect de l'intérêt des clients de La Banque et apportant une solution maîtrisée à un besoin temporaire de trésorerie. Cette offre est réservée exclusivement aux personnes déjà clientes de La Banque Postale sur la base d'un score permettant de sélectionner les risques.

L'octroi des prêts à la consommation utilise un score de pré-ciblage intégrant par segments de clientèles les probabilités de défaillance les plus faibles et un score d'octroi appliqué à réception de la demande client.

Les évolutions majeures de la politique de maîtrise des risques de LBPF, notamment au niveau des règles d'octroi et des scores, sont orientées par la Direction des Risques Groupe de La Banque Postale dans la perspective de maintenir le coût du risque à un niveau conforme aux attentes du Directoire de La Banque Postale. Ainsi, des mesures de durcissement spécifiques vis-à-vis des prospects, des prêts projets, du score de pré-ciblage, peuvent être décidées en tant que de besoin par la Direction des Risques Groupe.

La surveillance des risques des crédits à la consommation est assurée au niveau consolidé par la Direction des Risques Groupe, notamment par un reporting régulier au Comité des Risques Groupe.

### **Système de garantie des crédits de La Banque Postale**

#### *Principe général*

Le principe général est que tout financement doit être couvert à 100% par une garantie « éligible », c'est-à-dire offrant un niveau de couverture suffisant :

- Sûreté réelle hypothécaire inscrite en premier rang (ou valant premier rang) : privilège du prêteur de deniers (PPD), hypothèque conventionnelle, affectation hypothécaire consentie par un tiers en garantie de la dette d'un emprunteur,
- Nantissement de produits financiers (contrats d'assurance vie, comptes titres, parts de SCPI), dans le respect des taux de couverture du prêt par l'épargne nantie, tels qu'ils sont précisés dans le recueil des conditions d'octroi, en fonction de la nature des supports nantis (actions, obligations, monétaires...).
- Cautionnement d'un organisme habilité et préalablement agréé par le Comité de référencement des garants de La Banque Postale.

#### *Par exception aux principes précédents :*

Certains prêts travaux de faible montant sont consentis sans garantie.

Les crédits relais peuvent être consentis sans garantie « éligible » lorsque le compromis de vente ou la promesse de vente sur le bien objet du crédit est signé et que les conditions suspensives bénéficiant à l'acheteur de ce bien sont levées. Dans ce cas, la banque peut ne prendre qu'une simple promesse d'affectation hypothécaire (PAH) sur le bien à vendre.

Si la qualité du dossier le justifie, la banque peut accorder un prêt sans garantie, à condition que l'ensemble des prêts octroyés sans garantie à un même client ne dépasse pas le plafond fixé par les conditions d'octroi.

La Banque Postale peut accepter, si la qualité du dossier le justifie, la caution d'une personne physique à titre de garantie principale, dans les limites fixées dans les conditions d'octroi.

## Exposition aux risques de crédit sur opérations avec la clientèle des particuliers

2013

	Bilan brut au 31/12/2013		Hors bilan Brut au 31/12/2013		Exposition totale au 31/12/2013	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	49 985	96%	2 280	4%	52 265	76%
Prêts consommation	3 404	92%	310	8%	3 714	5%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	687	5%	12 069	95%	12 756	19%
<b>TOTAL</b>	<b>54 076</b>	<b>79%</b>	<b>14 659</b>	<b>21%</b>	<b>68 735</b>	

En 2013, les différés sur cartes sont présentés avec les comptes ordinaires débiteurs, alors qu'ils étaient présentés sur la ligne « Autres crédits de trésorerie » en 2012.

2012

	Bilan brut au 31/12/2012		Hors bilan Brut au 31/12/2012		Exposition totale au 31/12/2012	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	45 155	95%	2 303	5%	47 458	75%
Prêts consommation	2 643	98%	50	2%	2 693	4%
Comptes ordinaires débiteurs	724	6%	11 941	94%	12 665	20%
Autres crédits de trésorerie	92	100%			92	
<b>TOTAL</b>	<b>48 614</b>	<b>77%</b>	<b>14 294</b>	<b>23%</b>	<b>62 908</b>	<b>100%</b>

La répartition des expositions est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

L'exposition « prêts immobiliers » demeure stable à 76%. Celle de l'activité prêts à la consommation par La Banque Postale Financement continue sa progression et passe de 4% à 5% de l'exposition totale, alors que l'exposition des comptes ordinaires et débiteurs diminue de 1 point.

## Garanties obtenues

2013

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2013	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Prêts immobiliers</b>	Sains	12 552	25%	35 623	72%	765	2%	707	1%	49 647	99%
	Douteux	194	58%	132	39%			11	3%	337	1%
<b>TOTAL</b>		<b>12 746</b>		<b>35 755</b>		<b>765</b>		<b>718</b>		<b>49 984</b>	
<b>Prêts consommation</b>	Sains	5	0%	8	0%	1	0%	3 257	100%	3 271	96%
	Douteux			1	1%			132	99%	133	4%
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>		<b>9</b>		<b>1</b>		<b>3 389</b>		<b>3 404</b>	

2012

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2012	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>Prêts immobiliers</b>	Sains	9 707	22%	33 808	75%	749	2%	727	2%	44 990	100%
	Douteux	82	50%	73	44%			10	6%	165	0%
<b>TOTAL</b>		<b>9 789</b>		<b>33 881</b>		<b>749</b>		<b>737</b>		<b>45 155</b>	
<b>Prêts consommation</b>	Sains	1	0%					2 566	100%	2 566	97%
	Douteux			1	1%			76	99%	77	3%
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>		<b>1</b>				<b>2 642</b>		<b>2 643</b>	

La part des crédits immobiliers garantie par le cautionnement d'une personne morale est sensiblement en baisse (72% en décembre 2013 contre 75% en décembre 2012). Cette différence se reporte au profit de la part des sûretés réelles.

La quasi intégralité des encours de prêts à la consommation est sans garantie.

## Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

2013

(en millions d'euros)

		Encours	%
<b>Prêts immobiliers sains</b>	sans impayé	49 474	100%
	avec impayés	173	
<b>TOTAL SAINS</b>		<b>49 647</b>	
<b>Prêts consommation sains</b>	sans impayé	3 243	99%
	avec impayés	28	1%
<b>TOTAL SAINS</b>		<b>3 271</b>	

2012

(en millions d'euros)

		Encours	%
<b>Prêts immobiliers sains</b>	sans impayé	44 855	100%
	avec impayés	135	
<b>TOTAL SAINS</b>		<b>44 990</b>	
<b>Prêts consommation sains</b>	sans impayé	2 540	99%
	avec impayés	26	1%
<b>TOTAL SAINS</b>		<b>2 566</b>	

La part des encours immobiliers sains sans impayé (99,7%) est stable. La part des prêts à la consommation avec impayés est inchangée à 1% des encours sains.

## Actifs financiers en souffrance

2013

(en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés						Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j	Total	encours		Garanties		
							douteux	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	69	45	27	22	10	173	338	287	206	5	13
Crédits à la consommation	17	11				28	133		1		160
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>56</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>201</b>	<b>471</b>	<b>287</b>	<b>207</b>	<b>5</b>	<b>173</b>

2012

(en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés					Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	Total	encours		Garanties		
						douteux	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	67	33	17	18	135	165	134	150	4	11
Crédits à la consommation	14	12			26	77		1		102
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>161</b>	<b>242</b>	<b>134</b>	<b>151</b>	<b>4</b>	<b>113</b>

L'encours déprécié des prêts immobiliers enregistre une hausse de 170 millions d'euros, dont la moitié (86 millions d'euros) est due à l'intégration de BPE dans le périmètre de consolidation.

Le stock de prêts à la consommation en souffrance présentant des impayés et des encours dépréciés augmente de 56 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012.

## Analyse des actifs individuellement dépréciés

2013

(en millions d'euros)	Type de garantie	créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
<b>Prêts immobiliers douteux</b>	Sureté réelle	163	110	56	35%
	Cauton personne morale	80	73	7	10%
	Cauton personne physique				
	Sans garantie	14	2	12	86%
	Douteux par contagion sans impayé	80	70	10	12%
<b>TOTAL</b>		<b>337</b>	<b>255</b>	<b>85</b>	<b>25%</b>
<b>Prêts consommation</b>		133	1	68	51%
<b>Comptes ordinaires débiteurs douteux</b>		127		110	87%

2012

(en millions d'euros)	Type de garantie	créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
<b>Prêts immobiliers douteux</b>	Sureté réelle	66	58	12	19%
	Cauton personne morale	41	40	1	3%
	Cauton personne physique				100%
	Sans garantie	9		9	100%
	Douteux par contagion sans impayé	49	47	7	13%
<b>TOTAL</b>		<b>165</b>	<b>145</b>	<b>29</b>	<b>18%</b>
<b>Prêts consommation</b>		77		27	35%
<b>Comptes ordinaires débiteurs douteux</b>		131		110	84%

Le taux de provisionnement des prêts immobiliers augmente de 18% à 25% (cette hausse est pour partie due à l'intégration de BPE).

Le taux de provisionnement des comptes ordinaires augmente passant de 84% à 87%. Pour les prêts à la consommation, ce taux passe à 51% contre 35% l'année précédente.

### 33.7.2. Risque de crédit sur opérations avec la clientèle des personnes morales

Les activités de La Banque Postale générant un risque de crédit se situent à deux niveaux :

- dans le cadre de son activité commerciale de financement de l'économie : La Banque Postale a obtenu en septembre 2011, l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour proposer des financements destinés aux Personnes Morales («PMO»). Les principaux segments de clientèle servis sont actuellement, de par les gammes de produits proposées : les Entreprises, les collectivités locales, les établissements publics de santé, les bailleurs sociaux et les Associations.
- dans le cadre de ses interventions sur les Marchés financiers, La Banque Postale se doit aussi de gérer du risque de crédit qui naît des opérations de trésorerie interbancaire comme les dépôts, prêts, pensions (vis-à-vis donc des Institutions financières) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés (Entreprises, Institutions Financières, Souverains, Collectivités Locales).

Ces risques se matérialisent sous forme d'engagements bilanciaux, mais aussi hors bilan (garanties, collatéral, investissements des filiales d'assurance de La Banque Postale, partie non tirée des prêts accordée, ...).

La Banque Postale a retenu une approche prudente et une montée en gamme progressive.

La gamme des financements proposés par La Banque Postale comprend actuellement : la facilité de caisse, l'avance sur subvention, le crédit-bail mobilier, le crédit à moyen terme pour la création et la reprise d'entreprises, les crédits bilatéraux ou syndiqués en faveur des Grands Clients, le crédit-bail immobilier.

Sur l'exercice 2013, l'offre-produit de La Banque Postale est élargie à l'affacturage, au crédit moyen terme à destination des TPE/PME/ETI, ainsi qu'aux opérations de couverture de taux effectuées pour compte de tiers.

En 2012, La Banque Postale a développé une offre de financement destinée aux clients de l'Economie Sociale et Locale (bailleurs sociaux, mutuelles, collectivités locales et territoriales, associations gestionnaires, associations de proximité) : lignes de trésorerie (depuis juin 2012), financements à moyen-long terme (depuis novembre 2012).

En 2013, l'offre produit a été étendue sur le Secteur Public Local aux :

- prêt avec phase de mobilisation, prêt avec amortissement personnalisé et prêt relais ;
- prêt Social Location-Accession (PSLA) à destination des opérateurs HLM agréés PSLA.

Enfin, La Banque Postale propose des financements aux Etablissements Publics de Santé depuis juin 2013 (ligne de trésorerie, crédit moyen-long terme).

## Gestion du risque de crédit

### Dispositions générales

Les règles d'octroi et d'engagement de La Banque Postale sont construites dans le respect du règlement n° 97-02 modifié du CRBF relatif au contrôle interne. Elles prennent notamment en compte les exigences des articles 7 et 21.

Le processus d'instruction et de décision repose sur : des conditions d'éligibilité, une analyse et la détermination d'une note financière, et dans certains cas le recueil de garanties.

Le dispositif de maîtrise des risques retenu pour l'activité financement des personnes morales a pour objectif de permettre de détecter les risques à tous les niveaux sur chacun des processus de l'activité (octroi, gestion, recouvrement et provisionnement). Il s'appuie sur les éléments suivants :

- un dispositif complet de comités de crédit à différents niveaux de la Banque ;
- un suivi des risques individuels et d'une base de pilotage des risques globaux :
  - un contrôle des délégations
  - la création d'une cellule nationale Affaires Spéciales et Contentieux, dédiée aux activités de financement en faveur de ces segments de clientèle Non Particuliers. Ces cellules apprécient la situation du client et ses capacités de redressement, négocient le plan d'apurement amiable avec le client, participent aux éventuelles réunions du « pool » bancaire, assurent les relations avec les administrateurs ou liquidateurs judiciaires, les conciliateurs ou mandataires ad hoc.

Pour les PME/TPE et les Associations, le processus général d'instruction et de décision est complété par :

- un score de comportement bancaire spécifique,
- un schéma délégataire basé sur : i) la qualité de la contrepartie mesurée par une note LBP (échelles de notation spécifiques à ces contreparties) ; ii) l'encours global déjà en cours sur ce client (ou ce groupe) ; iii) la nature du financement considéré.

Pour le Secteur Public Local, des dispositions supplémentaires ont également été prévues :

- un modèle de notation propre à chaque marché (collectivités locales, bailleurs sociaux et établissements publics de santé)
- un schéma délégataire fonction du type de contrepartie, de sa notation interne et de la nature de la demande de financement

- la possibilité pour La Banque Postale de refinancer auprès de la Caisse Française de Financement Local sa production de prêt moyen et long terme engagée sur les collectivités locales et les établissements publics de santé.

Les opérations d'un montant unitaire ou total supérieur ou égal à 10 millions d'euros doivent être validées par un membre du Directoire. Il en est de même en cas de dépassement des limites individuelles ou de concentration.

### En matière d'investissement

En matière d'investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.

L'univers de La Banque Postale est généralement limité aux contreparties et émetteurs de la catégorie « investment grade », disposant donc à ce titre d'une notation interne au moins égale à BBB-.

La limite de notation minimale est abaissée à BB- (selon les tables de correspondance ACP, BB- correspond à l'échelon de qualité 4 :BB- à BB+ chez FITCH et S&P ; Ba1 à Ba3 Moody's ; 4 à 5 COFACE ; 4 à 5+ FIBEN) dans certains cas spécifiques, en particulier dans le cadre du développement de l'activité de financement aux Grands Clients Entreprises et au Secteur Public Local, à condition que la banque entretienne une relation commerciale suivie.

La Banque Postale ne peut réaliser d'opérations de pension, de prêts de titres ou d'instruments financiers à terme l'exposant à un risque de contrepartie que s'il existe, au préalable, une Convention Cadre ISDA ou FBF, assortie de clauses de collatéralisation. Les aspects quantitatifs renseignés dans ces conventions (instruments concernés, seuil et fréquence des appels de marge, franchises,...) font l'objet d'une validation par la Direction des Risques.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des Risques.

Pour les collectivités locales seulement, une Revue Annuelle des Autorisations Risques a été mise en place sur le dernier trimestre 2013. Cette procédure permet d'effectuer une revue en masse et collégiale des plus grandes collectivités et d'allouer pour chaque contrepartie des limites individuelles et annuelles d'expositions.

## Exposition aux risques de crédit auprès de la clientèle de personnes morales

### 2013

Catégorie (en millions d'euros)	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. Publique	Titrisation	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	157	4 698	384			5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	3 022	7 098	1 644	74	5	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	558	81 912	12		400	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	655	225	2 763	1 489	227	5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	30 345	1 921				32 266
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>34 737</b>	<b>95 854</b>	<b>4 803</b>	<b>1 563</b>	<b>632</b>	<b>137 591</b>

Notation (en millions d'euros)	AAA	AA	A	Autres	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	1 383	2 981	814	5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	1 847	2 601	4 324	3 071	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	77 424	3 284	1 151	1 023	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	837	478	648	3 396	5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	2 791	27 307	549	1 619	32 266
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>82 960</b>	<b>35 053</b>	<b>9 653</b>	<b>9 923</b>	<b>137 591</b>

Zone géographique (en millions d'euros)	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 827	1 677	735	5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	6 311	4 015	1 517	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	82 565	215	102	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	4 721	640		5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	24 797	6 606	863	32 266
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>121 221</b>	<b>13 153</b>	<b>3 217</b>	<b>137 591</b>

### 2012

Catégorie (en millions d'euros)	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. Publique	Titrisation	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	848	5 392	551			6 791
Actifs financiers disponibles à la vente	2 714	5 422	1 708	10	1	9 855
Prêts et créances sur établissements de crédit	711	80 125	12		407	81 254
Prêts et créances sur la clientèle	172		1 002	112	254	1 540
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	34 668	2 280	88			37 036
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>39 112</b>	<b>93 219</b>	<b>3 362</b>	<b>122</b>	<b>662</b>	<b>136 477</b>

Notation (en millions d'euros)	AAA	AA	A	Autres	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	387	2 382	3 624	398	6 791
Actifs financiers disponibles à la vente	2 824	2 974	2 576	1 481	9 855
Prêts et créances sur établissements de crédit	861	77 055	2 865	473	81 254
Prêts et créances sur la clientèle	141	193	133	1 073	1 540
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 081	29 341	2 461	2 152	37 036
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>7 295</b>	<b>111 945</b>	<b>11 659</b>	<b>5 577</b>	<b>136 476</b>

Zone géographique (en millions d'euros)	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 355	2 003	432	6 791
Actifs financiers disponibles à la vente	6 348	2 792	716	9 855
Prêts et créances sur établissements de crédit	79 361	1 771	122	81 254
Prêts et créances sur la clientèle	1 456	84		1 540
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	27 006	8 585	1 444	37 036
<b>EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>118 526</b>	<b>15 235</b>	<b>2 714</b>	<b>136 475</b>

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs de bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des

États de la zone Euro comme le montrent les tableaux ci-dessus. La part des émetteurs souverains dans ce portefeuille est de 94%. De plus, les

émetteurs bénéficiant d'une notation de rang 1 (AAA à A-) représentent 93% des positions du portefeuille.

### Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent des titres. Les émetteurs bancaires représentent l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat (90% des positions du portefeuille).

Il s'agit d'actifs de bonne qualité principalement localisés en France, ainsi que le montrent les trois tableaux ci-dessus.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôts ou de prêts / emprunts de titres.

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le

risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

À fin décembre 2013, La Banque Postale dispose de 81,9 Mds€ de dépôts interbancaires.

Il s'agit principalement de dépôts réalisés avec la Caisse des dépôts, en adossement des fonds collectés sur les livrets de développement durable, livrets A et LEP. Le reliquat des dépôts interbancaires est réalisé avec des banques françaises dont la notation est supérieure ou égale à A-.

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêts / mises en pensions de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne traite ces instruments qu'après finalisation d'un contrat cadre qui inclut la mise en place d'un collatéral. Pour cette raison, le risque de crédit sur les opérations de repo / reverse repo est extrêmement faible au 31/12/2013.

Les engagements sur les institutions financières ont augmenté de 2.8% à 18.1 Milliards€.

## Exposition aux risques de crédit sur les opérations commerciales auprès de la clientèle de personnes morales

2013

	Bilan brut au 31/12/2013		Hors bilan Brut au 31/12/2013		Exposition totale au 31/12/2013	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations de location financement	562	89%	67	11%	629	21%
Crédits au secteur public local	2 185	37%	3 676	63%	5 861	192%
Prêts aux autres personnes morales	1 185	45%	1 427	55%	2 612	85%
Affacturation et créances commerciales	9	100%			9	0%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	128	26%	363	74%	491	16%
Autres			52	100%	52	2%
<b>TOTAL</b>	<b>4 069</b>	<b>42%</b>	<b>5 585</b>	<b>58%</b>	<b>9 654</b>	<b>100%</b>

2012

	Bilan brut au 31/12/2012		Hors bilan Brut au 31/12/2012		Exposition totale au 31/12/2012	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Opérations de location financement	172	71%	69	29%	241	8%
Crédits au secteur public local	181	10%	1 578	90%	1 759	58%
Prêts aux autres personnes morales	485	46%	576	54%	1 061	35%
<b>TOTAL</b>	<b>838</b>	<b>27%</b>	<b>2 223</b>	<b>73%</b>	<b>3 061</b>	<b>100%</b>

### Le risque Secteur Public Local

Il s'agit avant tout d'un risque collectivités locales puisque La Banque Postale a priorisé le lancement de son activité de financement sur ce marché en juin 2012. L'activité de financement des établissements publics de santé et bailleurs sociaux a été lancée progressivement sur 2013.

Au 31 décembre 2013, 5.961 milliards d'euros d'autorisations ont été données sur le secteur public local pour une utilisation de 2.185 milliards d'euros. Près d'un milliard d'euros de prêt moyen et long

terme ont été cédés à CAFFIL en 2013 et n'apparaissent donc pas dans ces chiffres.

### Le risque Entreprises

Au 31 décembre 2013, l'exposition de La Banque Postale au segment Entreprises est en forte augmentation. Cette évolution significative reflète à la fois l'élargissement de l'offre de produit de financement et l'augmentation des autorisations accordées en faveur des personnes morales. L'exposition de La Banque Postale aux entreprises correspond essentiellement à des grands corporates français.

## Garanties obtenues sur les crédits octroyés aux personnes morales

2013

(en millions d'euros)		Sureté réelle		Cauton personne morale		Cauton personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2013	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<b>Location financement</b>	Sains	25	4%	142	25%	3	1%	390	70%	560	100%
	Douteux							1	100%	1	
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>		<b>142</b>		<b>3</b>		<b>391</b>		<b>561</b>	
<b>Crédits secteur public local</b>	Sains							2 185	100%	2 185	100%
	Douteux										
<b>TOTAL</b>								<b>2 185</b>		<b>2 185</b>	
<b>Crédits autres personnes morales</b>	Sains	117	10%	228	19%			838	71%	1 183	100%
	Douteux							2	100%	2	
<b>TOTAL</b>		<b>117</b>		<b>228</b>				<b>840</b>		<b>1 185</b>	
<b>Affecturage et créances commerciales</b>	Sains							9	100%	9	100%
	Douteux										
<b>TOTAL</b>								<b>9</b>		<b>9</b>	

2012

(en millions d'euros)		Sureté réelle		Cauton personne morale		Cauton personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2012	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<b>Location financement</b>	Sains	8	5%	57	33%	3	2%	104	60%	172	100%
	Douteux										
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>5%</b>	<b>57</b>	<b>33%</b>	<b>3</b>	<b>2%</b>	<b>104</b>	<b>60%</b>	<b>172</b>	<b>100%</b>
<b>Crédits secteur public local</b>	Sains			21	12%			160	88%	181	100%
	Douteux										
<b>TOTAL</b>				<b>21</b>	<b>12%</b>			<b>160</b>	<b>88%</b>	<b>181</b>	<b>100%</b>
<b>Crédits autres personnes morales</b>	Sains	115						370	76%	485	100%
	Douteux										
<b>TOTAL</b>		<b>115</b>	<b>24%</b>					<b>370</b>	<b>76%</b>	<b>485</b>	<b>100%</b>

## Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

(en millions d'euros)		31/12/2013		31/12/2012	
		Encours	%	Encours	%
<b>Opérations location financement sains</b>	sans impayé	560	100%	172	100%
	avec impayés	1			
<b>TOTAL</b>		<b>561</b>		<b>172</b>	
<b>Crédits au secteur public local sains</b>	sans impayé	2 132	98%	181	100%
	avec impayés	53	2%		
<b>TOTAL</b>		<b>2 185</b>		<b>181</b>	
<b>Prêts aux autres personnes morales sains</b>	sans impayé	1 183	100%	485	100%
	avec impayés				
<b>TOTAL</b>		<b>1 183</b>		<b>485</b>	
<b>Affecturage et créances commerciales sains</b>	sans impayé	9	100%		
	avec impayés				
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>			

## Actifs financiers en souffrance

2013

(en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés					Total	encours				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		douteux	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Opérations de location financement		1				1					2
Crédits au secteur public local	20	22	8	3		53					53
Affacturation et créances commerciales											
Prêts aux autres personnes morales						2					2
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		<b>56</b>					<b>57</b>

Au 31 décembre 2012, l'encours de crédits aux personnes morales classifiés en déprécié s'établissait à 495 milliers d'euros, soit 0,07% des encours. Le montant des provisions s'élève à 228 milliers d'euros, soit un taux de couverture de 46%.

## Titrisations

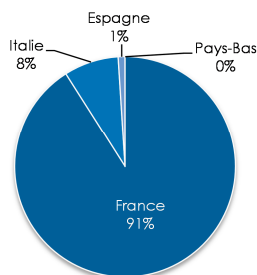
La Banque Postale a une exposition de 632 M€ sur les titrisations qui se répartissent en prêts et créances sur établissements de crédit (400 M€), en prêts et créances sur la clientèle (227 M€) et en actifs financiers disponibles à la vente (5 M€).

Un investissement a été réalisé en 2011 avec Oséo Financement, en adossement des livrets A et LDD. Deux autres investissements ont été conclus par la salle des marchés de La Banque Postale, un premier dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir du Syndicat des Transports d'Ile de France et un second dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir de pharmacies italiennes.

Enfin, les autres investissements sur cette classe d'actifs ont été apportés à La Banque Postale lors de sa création en 2006 et sont gérés en extinction depuis lors.

Pour ces raisons, le portefeuille de titrisation est de bonne qualité : toutes les tranches sur lesquelles La Banque Postale a investi bénéficient d'une notation de rang 1 et près de 91 % des positions sont détenues en France. La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2013



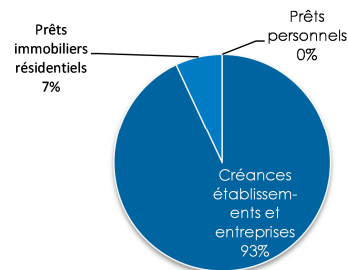
Au 31 décembre 2013, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations. Ces actifs sous-jacents sont principalement constitués de prêts immobiliers et

résidentiels français et de créances françaises sur établissements et entreprises.

La partie la plus importante de l'encours de titrisation est constituée de créances auprès des établissements et entreprises liées à la titrisation d'Oséo Financement.

La répartition de l'encours de titrisation de La Banque Postale par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2013



## Risque de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme. L'exposition est mesurée par la méthode de la valeur présente.

Ces opérations ont lieu principalement avec des contreparties bancaires. Dans ce cadre, elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Crédit Entreprises, Secteur Public et Institutions, sont peu significatifs.

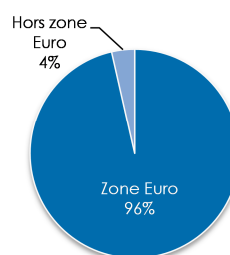
La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ».

A fin d'année 2013, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 19,7 M€. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Zone géographique</b>		
Zone euro	19,0	22,6
Hors zone euro	0,7	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>19,7</b>	<b>25,6</b>

#### Répartition des encours au 31/12/2013



#### Risque de concentration par bénéficiaire

La réglementation sur les grands risques est appliquée conformément à l'arrêté du 25 août 2010 qui prévoit que les établissements doivent respecter la limite suivante : le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets du groupe.

Au 31 décembre 2013, aucun bénéficiaire ne dépassait cette limite. En outre, en application de l'instruction 2010-I-01 de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), La Banque Postale a déclaré 41 contreparties dans le cadre du dispositif de contrôle des risques bruts dont 9 seulement sont considérées comme grands risques.

### 33.7.3. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités

régionales, les administrations centrales et entreprises bénéficiant d'une garantie de l'État.

Les expositions présentées ci-dessous reprennent les expositions des filiales détenues à 50% et plus.

#### EXPOSITIONS SOUVERAINES 2013

La Banque Postale ne détient pas d'exposition sur Chypre, la Hongrie et l'Égypte.

(en millions d'euros)	Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes <sup>(1)</sup>	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes <sup>(2)</sup>	Exposition en %
Grèce			1	95	96	0,3%
Irlande	1		1		1	0,3%
Italie	1 276	2	1 278	192	1 470	4,3%
Portugal				36	36	0,1%
Espagne	1 184		1 184		1 184	3,4%
<b>TOTAL GIPEs</b>	<b>2 461</b>	<b>2</b>	<b>2 463</b>	<b>323</b>	<b>2 786</b>	<b>8,1%</b>
Allemagne	2 964		2 964		2 964	8,6%
Autriche	16		16		16	0,1%
Belgique	1 625	13	1 638	20	1 658	4,8%
France	24 523	142	24 665	21	24 686	71,7%
Grande-Bretagne						
Luxembourg	46		46		46	0,1%
Pays Bas						
Pologne	11		11		11	0,1%
Slovaquie	1		1		1	0,1%
Slovénie	3		3		3	0,1%
Suisse	3		3		3	0,1%
Supra-national	1 387		1 387		1 387	4,0%
<b>TOTAL EUROPE</b>	<b>30 579</b>	<b>155</b>	<b>30 734</b>	<b>41</b>	<b>30 775</b>	<b>89%</b>
Reste du monde	876		876		876	2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>33 916</b>	<b>157</b>	<b>34 073</b>	<b>364</b>	<b>34 437</b>	<b>100%</b>

(1) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

## ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS AUX GIIPES

### Variation des expositions directes <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	Décembre 2012					Décembre 2013			
	Nominal	Valeur au bilan	Dépréciation	Échéances	Cessions	Transfert <sup>(3)</sup>	Acquisitions <sup>(2)</sup>	Nominal	Valeur au bilan
Grèce									
Irlande	1	1						1	1
Italie	27	27					50	77	81
Portugal					(1 063)	1 063			
Espagne	3	2				711		713	751
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>31</b>	<b>31</b>			<b>(1 063)</b>	<b>1 774</b>	<b>50</b>	<b>791</b>	<b>833</b>
Grèce									
Irlande									
Italie	1 747	1 798		(585)				1 162	1 195
Portugal	1 144	1 156		(81)		(1 063)			
Espagne	1 147	1 166		(5)		(711)		431	433
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>	<b>4 037</b>	<b>4 120</b>		<b>(671)</b>		<b>(1 774)</b>		<b>1 593</b>	<b>1 628</b>
Grèce									
Irlande									
Italie									
Portugal									
Espagne									
<b>PRÊTS &amp; CRÉANCES</b>									
Grèce									
Irlande									
Italie				(250)	(550)		802	2	2
Portugal									
Espagne									
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>				<b>(250)</b>	<b>(550)</b>		<b>802</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

(1) Expositions directes : Encours (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre ne comprenant pas les expositions indirectes que sont les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

(2) Montants correspondant à la juste valeur initiale des titres acquis

(3) La Banque Postale a procédé en septembre 2013 à un changement d'intention de gestion sur une partie des expositions sur titres souverains. Ce changement d'intention de gestion s'est traduit par un déclassement de la catégorie Actifs détenus jusqu'à l'échéance vers la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente pour 1 774 M€ et en particulier sur des titres Espagne et Portugal.

## COMPLÉMENTS SUR LES EXPOSITIONS DE CERTAINS PAYS EUROPÉENS

Les expositions du secteur Assurances étant très peu significatives, elles ne sont pas détaillées ci-dessous.

### Recensement par catégorie

(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>	Actifs à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	Total bilan après dépréciations	Hors bilan <sup>(2)</sup>	TOTAL
Grèce								
Irlande		1		1		1	95	96
Italie		81	1 195	1 276	2	1 278	192	1 470
Portugal							36	36
Espagne		751	433	1 184		1 184		1 184
<b>TOTAL</b>		<b>833</b>	<b>1 628</b>	<b>2 461</b>	<b>2</b>	<b>2 463</b>	<b>323</b>	<b>2 786</b>

(1) Les valeurs présentées sont exprimées en valeur nette comptable au bilan

(2) Les montants hors bilan correspondent aux expositions indirectes à travers des garanties données notamment à des OPCVM du Groupe

### Représentation des gains et pertes latentes inscrites en réserves

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Gains et pertes inscrits en réserves	Niveau de hiérarchie de JV
Grèce			
Irlande	1		N1
Italie	81	1	N1
Portugal			
Espagne	751	20	N1
<b>TOTAL</b>	<b>833</b>	<b>21</b>	

### Impact des dépréciations

(en millions d'euros)	Total	Dont dépréciations	Total avant dépréciation
Grèce			
Irlande	96		96
Italie	1 470		1 470
Portugal	36		36
Espagne	1 184		1 184
<b>TOTAL</b>	<b>2 786</b>		<b>2 786</b>

### Représentation par maturité

(en millions d'euros)	Total	Durée restante en années						
		1	2	3	4	5	<10	>10
Grèce								
Irlande	96	95		1				
Italie	1 470	208	686	197		298	75	6
Portugal	36		36					
Espagne	1 184	10	373	442		216	140	3
<b>TOTAL</b>	<b>2 786</b>	<b>313</b>	<b>1 095</b>	<b>640</b>		<b>514</b>	<b>215</b>	<b>9</b>

### EXPOSITIONS NON SOUVERAINES DE CERTAINS PAYS EUROPÉENS EN 2013

(en millions d'euros)	Bancaire	Corporate	Administration publique	Titrisation	TOTAL
Grèce					
Irlande	103	76			179
Italie	102	203			305
Portugal					
Espagne	470	110			580
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>675</b>	<b>389</b>			<b>1 064</b>
Grèce					
Irlande					
Italie					
Portugal					
Espagne					
<b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE</b>					
Grèce					
Irlande					
Italie					
Portugal					
Espagne					
<b>PRÊTS &amp; CRÉANCES</b>					
Grèce					
Irlande					
Italie	343	52			395
Portugal					
Espagne	172	48			220
<b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>515</b>	<b>100</b>			<b>615</b>

## 33.8 Risque de marché

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de trading à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

En matière de gestion des risques de marché, La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, le risque de spread de crédit et marchés actions sont de taille plus faible, et les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, ou les risques sur matières premières sont modérés.

### Mesure du risque

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une Value At Risk (99%,1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des Risques.

La VaR est un indicateur de risque largement utilisé par l'industrie bancaire et financière pour mesurer le degré d'exposition au risque de marché d'un portefeuille d'instruments financiers.

Cet indicateur cherche à prédire le montant de perte que le portefeuille peut subir. Ainsi une VaR 1 jour à 99% représente un montant de pertes qui sera statistiquement dépassé dans 1% des cas. Cet indicateur permet d'anticiper le niveau de perte potentielle dans 99% des cas, mais ne donne aucune indication sur le niveau des pertes qui surviendront dans le 1% restant, et suppose que les positions pourraient être débouclées ou tout au moins immunisées en moins d'une journée. La VaR ne prend pas non plus en compte certains aspects des marchés financiers tels que les asymétries de distribution,

queues épaisses, mouvements corrélés ni le risque associé à des mouvements intra-day.

La VaR de la Banque Postale recouvre non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le «risque spécifique de taux» : le risque de spread de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (scaling factor) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans ses livres.

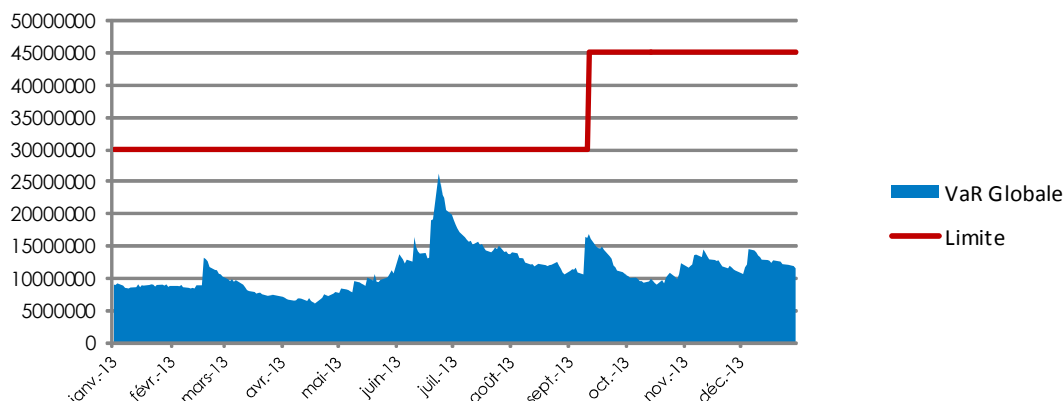
La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques procède à une analyse ex-post (backtesting) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).

Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

## Exposition au risque

### VaR Globale



En Septembre 2013, La Banque Postale a transféré un portefeuille de titres portugais et espagnols de son portefeuille d'investissement à son portefeuille de marché, afin de pouvoir gérer activement ces positions.

Simultanément, les limites de risque de marché (trait rouge) ont été augmentées par le directoire afin de tenir compte de ces expositions supplémentaires.

À ce jour la revente de la position portugaise est achevée. Les expositions en titres espagnols sont maintenant gérées par la salle des marchés dans le cadre de son activité habituelle de gestion déléguée taux et crédit.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
VaR globale	11,6	8,7
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	2,4	2,0

#### Contribution des facteurs de risques de la VaR GLOBALE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'intérêts	7,3	1,9
Spreads de crédit	1,4	5,0
Change	0,7	(0,2)
Marchés action	2,3	1,2
Volatilité	(0,1)	(0,1)
<b>TOTAL</b>	<b>11,6</b>	<b>8,3</b>

#### Statistiques sur l'exercice 2013

(en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR globale	11,4	6,1	26,3
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	2,6	1,3	5,5

En 2013, le principal évènement ayant impacté la VaR a été l'annonce par la réserve fédérale américaine du début du retrait des mesures exceptionnelles d'apport de liquidité. La volatilité des marchés est ensuite rapidement retombée, ramenant la VaR à des niveaux proches de ceux constatés auparavant.

Les scénarios de stress appliqués au 31 décembre 2013 indiquent une perte potentielle de 205 millions d'euro dans le scénario le plus défavorable.

## NOTE 34 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories
- 34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 34.4 Instruments financiers de couverture
- 34.5 Reclassements d'actifs financiers
- 34.6 Compensation des dérivés

### 34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, ainsi que leur répartition selon les catégories prévues par IAS 39 :

Au 31 décembre 2013

	31/12/2013		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>ACTIFS</b>									
<b>Actifs bancaires</b>									
Prêts et créances sur la clientèle	59 204	61 633				59 204			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	82 894	83 102				82 894			
Portefeuille de titres	49 784	52 110	5 366		11 898		32 266		253
Autres actifs financiers courants	1 200	1 200				1 102			99
<b>Actifs non bancaires</b>									
Autres actifs financiers non courants	942	942	548		269	94			31
Créances clients et autres créances	2 936	2 936				2 936			
Autres actifs financiers courants	430	430	252		109	49			20
Encaisse des bureaux de poste	612	612	612						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 163	2 163	1 288			875			
<b>PASSIFS</b>									
<b>Passifs bancaires</b>									
Dettes envers les établissements de crédit	14 757	14 840						14 757	
Opérations avec la clientèle	166 583	166 602						166 583	
Dettes représentées par un titre et autres	6 790	6 845	112	6				6 301	372
<b>Passifs non bancaires</b>									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 103	7 587	85	2 222				4 795	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 424	4 424						4 424	

Au 31 décembre 2012

	31/12/2012		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>ACTIFS</b>									
<b>Actifs bancaires</b>									
Prêts et créances sur la clientèle	49 922	55 669				49 922			
Créances sur les établissements de crédit	81 254	81 368				81 254			
Portefeuille de titres	54 281	57 446	6 900		9 891		37 036		454
Autres actifs financiers courants	1 305	1 305				1 179			126
<b>Actifs non bancaires</b>									
Autres actifs financiers non courants	894	894	595		139	114			47
Créances clients et autres créances	2 453	2 453				2 453			
Autres actifs financiers courants	781	781	427		269	64			20
Encaisse des bureaux de poste	719	719	719						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 167	2 167	2 167						
<b>PASSIFS</b>									
<b>Passifs bancaires</b>									
Dettes envers les établissements de crédit	15 811	15 811						15 811	
Opérations avec la clientèle	160 393	160 395						160 393	
Dettes représentées par un titre et autres	7 185	7 185	105					6 544	536
<b>Passifs non bancaires</b>									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 652	8 217	90	2 294				5 268	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 349	4 349						4 349	

## 34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

### A. Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon elle-même établie à partir d'un benchmark de produits de taux s'échelonnant sur plus de 40 échéances. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers) qui sont ajustées pour tenir compte des données

observées sur le marché (dispersion des prix et des fourchettes).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

## B. Instruments financiers des activités bancaires

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

### Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois).
- La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrable de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

### Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plan d'épargne Populaire et les comptes à terme la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « carve out »).

### Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

Tous ces instruments sont considérés comme de niveau 2, les paramètres les plus significatifs au regard de la valeur de marché de ces instruments étant considérés comme observables indirectement.

### C. Classement hiérarchique des évaluations à la juste valeur comptabilisées au bilan

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

#### Au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES</b>			
Effets publics et valeurs assimilées	105		
Obligations et autres titres à RF	1 719	3 375	
Actions et autres titres à RV	40		
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 863</b>	<b>3 375</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		118	
Instruments dérivés de cours de change		3	
Instruments dérivés sur actions et indices		7	
<b>Dérivés de transaction</b>		<b>128</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		129	
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>		<b>129</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		92	
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>		<b>92</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	2 049	36	
Obligations et autres titres à RF	8 658	93	
Actions et autres titres à RV	1 061		
Titres de participation non consolidés			127
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>11 769</b>	<b>129</b>	<b>127</b>
<b>ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
Autres actifs financiers non courants	304	638	
Créances clients et autres créances		2 936	
Autres actifs financiers courants	252	179	
Encaisse des bureaux de poste		612	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 061	1 102	
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES</b>			
Dettes représentées par un titre		6	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>		<b>6</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		73	
Instruments dérivés de cours de change		6	
Autres instruments dérivés		20	
Instruments dérivés sur actions et indices		12	
<b>Instruments dérivés de transaction</b>		<b>112</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		372	
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>		<b>372</b>	
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 103	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 424	

Transferts du niveau 1 vers le niveau 2 : Actif : 2,2M€, Passif : néant

Transferts du niveau 1 vers le niveau 3 : Actif : 3,9M€, Passif : néant

Transferts du niveau 2 vers le niveau 1 : Actif : 130M€, Passif : néant

**Au 31 décembre 2012**

(en millions d'euros)

<b>ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Effets publics et valeurs assimilées	289		
Obligations et autres titres à RF	2 438	4 017	
Actions et autres titres à RV	47		
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 774</b>	<b>4 017</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		104	
Instruments dérivés de cours de change		3	
Instruments dérivés sur actions et indices		2	
<b>Dérivés de transaction</b>		<b>109</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		161	
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>		<b>161</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		126	
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>		<b>126</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	1 919	41	
Obligations et autres titres à RF	6 468	456	
Actions et autres titres à RV	1 007		
Titres de participation non consolidés	4		108
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>9 398</b>	<b>497</b>	<b>108</b>
<b>ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
Autres actifs financiers non courants	187	707	
Créances clients et autres créances		2 453	
Autres actifs financiers courants	328	453	
Encaisse des bureaux de poste		719	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 054	1 113	
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES</b>			
Dettes représentées par un titre		6	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>		<b>6</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		77	
Instruments dérivés de cours de change		7	
Autres instruments dérivés		16	
Instruments dérivés sur actions et indices		5	
<b>Instruments dérivés de transaction</b>		<b>105</b>	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		563	
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>		<b>563</b>	
<b>PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 652	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 349	

**Juste valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture**

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat sur option	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	<b>TOTAL</b>
<b>Ouverture</b>					<b>108</b>	<b>108</b>
Gains & pertes enregistrés en résultat					(1)	(1)
Gains & pertes enregistrés en capitaux propres					15	15
Achats						
Ventes					(1)	(1)
Emissions						
Remboursements						
Autres mouvements						
Transferts vers ou depuis le niveau 3					4	4
<b>CLÔTURE</b>					<b>127</b>	<b>127</b>

**Juste valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat**

Néant

### 34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

#### Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

#### Activités bancaires

Le tableau ci-dessous détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur			Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	1 899			(154)		1 745
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 127					1 127
Actifs disponibles à la vente	246		28		129	403
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		23				23
<b>TOTAL</b>	<b>3 272</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>(154)</b>	<b>129</b>	<b>3 298</b>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	

	Produits (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur			Décomptabilisation et dividendes	Gain (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	1 278			(60)		1 218
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 324			108		1 432
Actifs disponibles à la vente	209		216	5	163	593
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		244				244
<b>TOTAL</b>	<b>2 811</b>	<b>244</b>	<b>216</b>	<b>53</b>	<b>163</b>	<b>3 487</b>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	

- (1) Correspond au net des « Intérêts et produits assimilés » et des « Intérêts et charges assimilées » figurant dans le PNB (cf. note 7).  
 (2) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes sur opérations nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».  
 (3) Correspond au montant constaté dans la variation des capitaux propres de l'année.  
 (4) + (5) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

### 34.4 Instruments financiers de couverture

#### Activités non bancaires

Les effets sur les comptes consolidés de la couverture de juste de valeur des emprunts obligataires sont décrits en note 30.

#### Activités bancaires

Les instruments dérivés de couverture des activités bancaires (voir note 3.L.6) se décomposent de la façon suivante :

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture d'investissement net en devises		TOTAL	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Dérivés de taux</b>								
<b>31/12/2012</b>	161	563	125				<b>286</b>	<b>563</b>
<b>31/12/2013</b>	129	372	92				<b>221</b>	<b>372</b>

Le tableau ci-dessous présente une analyse des impacts en résultat des opérations de couverture des activités bancaires :

	2013			2012		
	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	151			287		
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	(210)			(437)		
<b>Produits (charges) d'intérêts nets sur opérations de couverture</b>	<b>(59)</b>			<b>(150)</b>		
Variation nette de juste valeur des instruments couverts et de couverture	(12)			1		
Inefficacité						
<b>Variation nette de juste valeur sur opérations de couverture</b>	<b>(12)</b>			<b>1</b>		

### 34.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Cet amendement permet de reclasser les actifs financiers autres que les dérivés et que les actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat dans des circonstances rares. Il permet également de transférer des actifs financiers de la catégorie actifs disponibles à la vente vers celle de prêts et créances à la condition qu'ils répondent à la définition de cette dernière à la date du reclassement et que l'entité a

l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale.

Ces reclassements avaient été réalisés à la juste valeur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé en 2013 et 2012.

#### Montants reclassés

	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>				
montants avant impôts				
<b>Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances</b>	5	4	25	24

La maturité des deux titres restant en portefeuille se situe entre 2028 et 2036.

#### Montants enregistrés en résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés

	31/12/2013		31/12/2012	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
montants avant impôts				
<b>Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances</b>				
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires				
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente				

### Montants qui auraient été enregistrés en résultat et dans les capitaux propres si ces actifs n'avaient pas été reclassés

(en millions d'euros) montants avant impôts	31/12/2013		31/12/2012	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
<b>Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances</b>				
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		(1)		(1)

## 34.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

### Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2013

(en millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	419		419	52	365	1
Instruments financiers dérivés passifs	69		69	52	17	0
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés						
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	16		16		14	2

2012

(en millions d'euros)	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	549		549	52	486	11
Instruments financiers dérivés passifs	88		88	52	36	0
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés	3		3	3	0	0
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	14		14	3	9	2

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadre afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La fréquence des appels de marge est

hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation.

## Instruments financiers des activités bancaires

2013

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Titres reçus non comptabilisés au bilan	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	349		349	145	147		57
Titres reçus en pension, titres prêtés	4 828	2 832	1 996		6	1 985	5
Autres actifs financiers	2		2	1	1		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	463		463	145	229		89
Titres reçus en pension, titres prêtés	18 914	2 832	16 082		111	15 765	206
Autres passifs financiers	1		1	1			

2012

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Titres donnés non comptabilisés au bilan	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	396		396	172	116		108
Titres reçus en pension, titres prêtés	2 226	1 686	540	399		140	0
Autres actifs financiers							
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>							
Dérivés	652		652	172	390		90
Titres reçus en pension, titres prêtés	19 509	1 687	17 822	399	4	17 068	351
Autres passifs financiers							

## NOTE 35 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public

35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

## 35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public

## Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'Industrie, auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2013 entre La Poste et l'État pour la période 2013-2017. Ce contrat met à jour les engagements respectifs de La Poste et de l'État pour les cinq prochaines années, notamment :

- Le maintien des missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal, le transport et distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, avec pour ces trois dernières missions le maintien du principe de compensation des coûts.
- Une trajectoire de qualité de service renforcée.
- Des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies.
- La mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

## Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

## 35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits	516	538
Charges		
Créances	92	47
Dettes	65	52

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

## 35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (5,1 millions d'euros en 2012). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité Exécutif.

## NOTE 36 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 36.1 Engagements de location
- 36.2 Engagements des activités bancaires
- 36.3 Autres engagements donnés
- 36.4 Autres engagements reçus
- 36.5 Autres engagements
- 36.6 Passifs éventuels

### 36.1 Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le Groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Moins de 1 an	520	495
Entre 1 et 5 ans	915	878
Plus de 5 ans	423	422
<b>TOTAL</b>	<b>1 858</b>	<b>1 795</b>

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 668 millions d'euros en 2013 (623 millions d'euros en 2012).

### 36.2 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés</b>		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	305	70
en faveur de la clientèle	20 197	17 312
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	412	383
en faveur de la clientèle <sup>(1)</sup>	3 278	2 771
Engagements sur titres à livrer	2 072	
<b>Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus</b>		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	3 316	2 038
reçus de la clientèle	970	
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	29 516	25 727
reçus de la clientèle	8 543	
Engagements sur titres à recevoir	236	3
Autres engagements donnés <sup>(2)(3)</sup>	5 021	1 677

(1) Engagements de garantie sur pertes OPCVM.

(2) Engagements donnés (2 505 M€) et reçus (2 336 M€) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci

(3) Comprend en 2013 2 370 M€ au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

## Engagements relatifs au Crédit Logement

- Le Groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.
- Le Groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2013 à 412 millions d'euros.

### 36.3 Autres engagements donnés

#### A. Cautions, avals et garanties

- Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 14 millions d'euros au 31 décembre 2013.

#### B. Garanties de passif

- Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expirera une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).

#### C. Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaire conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes:

- cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.
- cession des actions des franchises détenues.
- option exerçable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord.
- l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de cent millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

#### D. Engagement d'acquisition d'immobilisations

- La Poste s'est engagée en 2011 auprès de Renault à lui commander 10 000 véhicules électriques à l'horizon 2015. Au 31 décembre 2013, cet engagement représente 129 millions d'euros.

## E. Autres

- La Poste a signé le 8 mars 2012 un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2012-2014. L'engagement financier consacré au handicap dans le cadre de cet accord représente 38 millions d'euros à fin décembre 2013.

### 36.4 Autres engagements reçus

#### A. Cautions, avals et garanties

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2013 à 45 millions d'euros, dont 37 millions d'euros pour La Poste.

#### B. Lignes de crédit

- La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 650 millions d'euros à 5 ans valable jusqu'en octobre 2018 pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2013.
- La BNPP a accordé à La Poste en octobre 2013 une ligne de crédit confirmé d'un montant de 75 M€ pour une durée de 5 ans. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2013.

#### C. Promesses de vente d'immeubles

La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2014. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2013 à 124 millions d'euros.

#### D. Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

#### E. Engagements liés à l'acquisition de Seur

- Au titre de l'acquisition en 2009 de dix franchises Seur (Teruel, Cordoba, Albacete, Cartagena, Palencia, Lugo, Segovia, Parcel Vallès, Orense et Badalona), des garanties ont été données par les vendeurs, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle, sauf dans les domaines sociaux et fiscaux où cette durée est portée à cinq ans. Ces garanties sont accordées sans limitation de montant. Ces engagements sont assortis de garanties bancaires pour toutes les franchises sauf celle de Badalona, acquise auprès de Seur SA. Au 31 décembre 2013, il ne reste que les garanties portant sur les risques fiscaux et sociaux.
- Dans le cadre de l'apport de Guadalpack en juillet 2012 à GeoPost Espagne, le contrat inclut des garanties données par l'apporteur, pour une durée

de dix-huit mois à compter de la prise de participation ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

- Au titre de l'acquisition de Transvaleria par GeoPost España Parcel le 2 mars 2012, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 80 000 euros, diminuant de 20 000 euros chaque année. Cette garantie s'éteindra le 2 mars 2016.
- Dans le cadre de l'acquisition de Transportes Urgentes Guadalajara le 10 juillet 2013, des garanties ont été octroyées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. Les vendeurs ont également constitué un dépôt en garantie de passif de 500 000 euros, dont le montant diminue de 100 000 euros chaque année. Cette garantie s'éteindra le 10 juillet 2018.
- Au titre de l'acquisition de Transcoba le 26 juillet 2013, le contrat prévoit des garanties accordées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. De plus, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 600 000 euros, diminuant de 150 000 euros chaque année et qui s'éteindra le 26 juillet 2017.

#### **F. Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo**

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :

- en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement,
- en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

#### **G. Engagements liés à l'acquisition de Pegasus**

L'acte d'acquisition des titres Pegasus signé en 2008 par Armadillo Holding GmbH inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

#### **H. Engagements liés à l'acquisition de DPD Croatie et DPD Slovénie**

Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties

ont été données par le vendeur. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (5 ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

#### **I. Engagements liés à l'acquisition de Biocair**

Lors de l'acquisition par IBC Inc de la société Biocair en août 2012, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée fonction des litiges concernés (7 ans à compter de la notification pour les litiges fiscaux, au plus tard le 31 décembre 2013 pour les autres litiges). La garantie ne pourra être engagée que si le montant agrégé de litiges est supérieur à 100 KGBP, plafonnée à 75% des montants en cause.

#### **J. Engagements liés à l'acquisition de Docapost BPO (ex-Extelia)**

Dans le cadre de l'acquisition d'Extelia en 2008, une garantie de passif a été accordée par le vendeur pour une durée de 10 ans, sans limite de montant en ce qui concerne les risques liés à la conformité réglementaire.

#### **K. Engagements liés à l'acquisition de Sogec**

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sogec en décembre 2010, une garantie de passif a été accordée par le vendeur, limitée à un pourcentage de la valeur d'entreprise (fixée à 42 millions d'euros en date d'acquisition) : 15% la première année, puis 10%, 5% et 1,5%. Cette garantie court jusqu'au 28 février 2014 en matière fiscale, au 28 février 2015 en matière sociale et a expiré le 12 juin 2012 pour les autres domaines.

#### **L. Engagements liés à l'acquisition de Mediaprisme**

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Mediaprisme en mars 2011 une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par le vendeur, pour un montant maximum dégressif par année : 2 millions d'euros la première année, puis 1,33 million d'euros, 660 milliers d'euros et enfin 330 milliers d'euros. Cette couverture court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 2 mois en matière fiscale et sociale et pendant 3 ans pour les autres domaines.

#### **M. Engagements liés à l'acquisition de Cabestan**

Dans le cadre de l'acquisition de la société Cabestan en juillet 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par les vendeurs pour un montant maximum dégressif par année : 1 million d'euros la première année, puis 667 milliers d'euros et enfin 330 milliers d'euros. Cette couverture court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 2 mois en matière

fiscale et sociale et pendant 3 ans pour les autres domaines.

## N. Engagements liés à l'acquisition de Mix Commerce

Dans le cadre de l'acquisition de la société Mix Commerce en octobre 2012, une garantie de passif a été accordée par les vendeurs couvrant les dommages éventuels pour un montant maximum de 800 milliers d'euros. Ce plafond ne s'applique pas pour les réclamations se rapportant à la détention des actions par les vendeurs et à la cessibilité de ces actions. Cette garantie restera en vigueur jusqu'au 30 juin 2014.

## O. Engagements liés à l'acquisition d'Adverline

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Adverline en juin 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par les vendeurs au profit de l'acquéreur, pour un montant maximum de 1,5 million d'euros pour le risque général et pour un montant de 1 million d'euros pour les risques spécifiques liés aux contributions patronales et sociales (Attributions gratuites d'actions). Cette garantie court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 1 mois en matière fiscale et sociale et pendant 2 ans pour les autres domaines.

## P. Engagements liés à l'acquisition d'Orium

Dans le cadre de l'acquisition de la société Orium en août 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages correspondant à une inexactitude, une violation ou une omission des déclarations et garanties consenties par le vendeur, et à une diminution de l'actif ou une augmentation du passif, a été accordée par le vendeur selon le mécanisme suivant :

- 1<sup>ère</sup> année : 20 % du prix de cession (8,9 millions d'euros) et des éventuels compléments de prix (plafond 1) ;
- 2<sup>ème</sup> année : le plus élevé des deux montants suivants : 15 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées définitivement pendant la 1<sup>ère</sup> année, dans la limite du plafond 1 (plafond 2) ;
- 3<sup>ème</sup> année : le plus élevé des deux montants suivants : 10 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées définitivement pendant les deux premières années, dans la limite des plafonds 1 et 2 (plafond 3) ;
- 4<sup>ème</sup> année : le plus élevé des deux montants suivants : 5 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées

définitivement pendant les trois premières années, dans la limite des plafonds 1, 2 et 3 (plafond 4).

Cette couverture court pendant 3 ans à compter de la date d'acquisition et, en matière fiscale et sociale, pendant la durée de prescription légale augmentée de 3 mois.

## Q. Engagements liés à l'acquisition de Morin Logistic

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Morin Logistic en décembre 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages correspondant à une inexactitude, une violation ou une omission des déclarations et garanties consenties par le vendeur, et à une diminution de l'actif ou une augmentation du passif, a été accordée par le vendeur à l'acquéreur jusqu'au 31 décembre 2016, suivant les modalités suivantes :

- Les réclamations adressées jusqu'au 30 avril 2014 seront plafonnées à 2,5 millions d'euros pour les risques généraux.
- Les réclamations après cette date ne pourront porter que sur des risques sociaux ou fiscaux et seront plafonnées à 1,5 million d'euros.

Cette garantie a été activée en 2013 pour un montant de 565 milliers d'euros.

## R. Engagements liés à la joint-venture Asendia

Dans le cadre de la création de la *joint-venture* Asendia avec Swiss Post, le Groupe a consenti une garantie de passif, plafonnée à un montant cumulé de 5 millions d'euros (par exception, en matière de pensions ainsi qu'en matière fiscale et de droit de la concurrence, les montants ne sont pas limités). En contrepartie, Swiss Post a consenti une garantie de passif identique au Groupe La Poste. La date d'expiration de ces garanties est comprise entre 3 et 10 ans à compter de juillet 2012, en fonction de la nature des engagements.

## S. Engagements liés à l'acquisition de Worldnet Shipping Express

Lors de la prise de participation par GeoPost SA dans la société Worldnet Shipping Express le 13 juin 2012, des garanties ont été données par les vendeurs à hauteur de 300 KGBP pour une durée de six ans sur les litiges fiscaux.

## T. Engagements liés à l'acquisition de DTDC

Lors de la prise de participation dans DTDC le 4 juillet 2013, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée d'un an et dans la limite de 5% du prix d'achat, soit 79 MINR. Ces garanties couvrent tout litige ou infraction dont le fait générateur est antérieur à la prise de participation par Geopost SA.

## U. Engagements liés à l'acquisition de Colizen

Lors de l'acquisition des titres Colizen par Chronopost SA le 27 février 2013, des garanties ont été données par les vendeurs en cas d'inexactitude ou de manquement dans les informations données en matière fiscale et sociale. L'indemnisation sera effective en cas de dommages supérieurs à 40 KEUR et dans la limite de 800 KEUR pour toute réclamation dans les deux ans suivant le transfert ; puis 400 KEUR au-delà des deux ans.

## 36.5 Autres engagements

### A. Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), Le Groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

### B. Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

### C. Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 12,3 millions d'heures pour la population des contractuels
- plus de 12,1 millions d'heures pour la population des fonctionnaires

## 36.6 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

## NOTE 37 BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

37.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

### 37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

#### ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Caisses, Banques Centrales	1 570	2 726
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 367	6 900
Instruments dérivés de couverture	221	287
Actifs financiers disponibles à la vente	12 782	10 688
Prêts et créances sur les établissements de crédit	82 894	81 254
Prêts et créances sur la clientèle	59 204	49 922
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	130	293
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32 266	37 036
Actifs d'Impôts	138	138
Comptes de régularisation & autres actifs	2 295	3 576
Participations mises en équivalence	2 522	2 327
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	969	848
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	36	36
Elimination titres	(3 419)	(3 191)
<b>TOTAL</b>	<b>196 974</b>	<b>192 838</b>

#### PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	118	111
Instruments dérivés de couverture	372	563
Opérations interbancaires et assimilées : Dettes envers les établissements de crédit	14 757	15 812
Opérations avec la clientèle	166 583	160 393
Dettes représentées par un titre	4 300	4 537
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	
Passifs d'impôts	34	22
Comptes de régularisation & passifs divers	3 593	5 035
Provisions techniques des entreprises d'assurance	817	674
Provisions	678	557
Dettes subordonnées	829	850
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>(20)</b>	<b>(20)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>4 147</b>	<b>3 783</b>
Réserves consolidées et autres	3 576	3 258
Résultat part du groupe	571	525
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	758	522
<b>TOTAL</b>	<b>196 974</b>	<b>192 838</b>

## 37.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an ou indéterminées	Total
<b>Éléments d'actifs par durée restant à courir</b>			
Caisses, Banques Centrales	1 570	-	1 570
Portefeuille de titres	10 329	40 306	50 635
Créances sur les établissements de crédit	79 008	3 886	82 894
Prêts et créances sur la clientèle	7 421	51 783	59 204
<b>Éléments de passif par durée restant à courir</b>			
Autres passifs financiers	49	441	489
Dettes envers les établissements de crédit	12 304	2 453	14 757
Dettes envers la clientèle	157 568	9 015	166 583
Dettes représentées par un titre	3 000	1 301	4 300

## NOTE 38 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 38.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 38.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 38.3 Variation du besoin en fond de roulement
- 38.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 38.5 Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 38.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 38.7 Remboursements d'emprunts
- 38.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 38.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

### 38.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	635	481
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	(215)	(180)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)	28	58
Plus ou moins values de cession (yc dilution)	13	(63)
Variations nettes des provisions	214	271
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 38.2 1 002	993
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	(9)	(15)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	1 668	1 544
Coût de l'endettement financier net <sup>(1)</sup>	167	164
Charge d'impôt (yc impôts différés)	127	231
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>1 962</b>	<b>1 939</b>

(1) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur

**38.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 006	978
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(4)	(4)
Dépréciations d'écart d'acquisition		19
<b>TOTAL</b>	<b>1 002</b>	<b>993</b>

**38.3 Variation du besoin en fond de roulement**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Variations des stocks et en cours	70	(49)
Variations des créances d'exploitation	(155)	45
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	76	139
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>136</b>

**38.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Variations du Portefeuille de titres des activités bancaires	4 497	1 756
Variations des Prêts et créances des activités bancaires	(6 770)	(4 885)
Variations des Créances sur les établissements de crédit des activités bancaires	(1 440)	(6 123)
Variations des Autres actifs financiers courants des activités bancaires	113	255
Variations des Dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires	(3 238)	5 040
Variations des opérations avec la clientèle des activités bancaires	5 447	4 157
Variations des autres passifs financiers des activités bancaires	(385)	(383)
Variations des comptes de régularisation des activités bancaires	(371)	(99)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 149)</b>	<b>(281)</b>

**38.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(239)	(265)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(752)	(811)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(6)	12
<b>TOTAL</b>	<b>(997)</b>	<b>(1 065)</b>

**38.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Emprunts obligataires	250	750
Emprunts auprès des établissements de crédit	2	2
Billets de trésorerie	150	
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>402</b>	<b>752</b>

### 38.7 Remboursements d'emprunts

(en millions d'euros)	2013	2012
Emprunts obligataires	(726)	
Emprunts auprès des établissements de crédit	(14)	(8)
Bons La Poste	(2)	(5)
Billets de trésorerie		(666)
Autres emprunts et dettes assimilées	(1)	(1)
Emprunts sur location-financement	(15)	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(759)</b>	<b>(698)</b>

### 38.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2013	2012
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	1	116
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(120)	(6)
Autres	22	(47)
<b>TOTAL</b>	<b>(97)</b>	<b>63</b>

### 38.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	note	2013	2012
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		2 726	2 644
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)		252	92
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(77)	(166)
<b>Ouverture</b>		<b>2 901</b>	<b>2 570</b>
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	23.2	1 570	2 726
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)	20.2	148	252
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	30.1	(110)	(77)
<b>Clôture</b>		<b>1 608</b>	<b>2 901</b>
<b>Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan</b>		<b>(1 293)</b>	<b>331</b>
dont incidence des variations de périmètre		287	0
<b>Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre</b>		<b>(1 580)</b>	<b>331</b>

## NOTE 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

(en millions d'euros HT)	2013			
	KPMG	%	MAZARS	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
société-mère	0,6	25%	0,7	18%
filiales intégrées globalement	1,7	70%	2,4	63%
	<b>2,3</b>	<b>95%</b>	<b>3,1</b>	<b>81%</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
société-mère	0,0	0%	0,1	2%
filiales intégrées globalement	0,1	4%	0,3	8%
	<b>0,1</b>	<b>4%</b>	<b>0,4</b>	<b>10%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement</b>	<b>0,0</b>	<b>1%</b>	<b>0,4</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,5</b>	<b>100%</b>	<b>3,8</b>	<b>100%</b>

(en millions d'euros HT)	2012			
	KPMG	%	MAZARS	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
société-mère	0,6	28%	0,6	16%
filiales intégrées globalement	1,4	63%	2,6	67%
	<b>2,0</b>	<b>91%</b>	<b>3,2</b>	<b>83%</b>
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>				
société-mère	0,2	8%	0,3	8%
filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,0	0%
	<b>0,2</b>	<b>8%</b>	<b>0,3</b>	<b>8%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement</b>	<b>0,0</b>	<b>1%</b>	<b>0,4</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,2</b>	<b>100%</b>	<b>3,9</b>	<b>100%</b>

## NOTE 40 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## NOTE 41 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2013	2012	2013	2012	2013
<b>SOCIETE CONSOLIDANTE</b>							
<b>LA POSTE</b>							
44 boulevard de Vaugirard 75 757 PARIS cedex 15							
<b>SECTEUR COLIS / EXPRESS</b>							
GeoPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost SI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	25,00	35,00	25,00	35,00	MEE	MEE
Télintrans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	82,47	82,47	82,47	82,47	IG	IG
La Navette Pickup	France		100,00		100,00		IG
La Consigne	France		100,00		100,00		IG
<b>sous-groupe GeoPost Intercontinental</b>							
Geopost Americas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tigers limited	Etats-Unis		71,11		65,88		IG
Chronopost International Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Chronopost International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Niger	Niger	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IBC Inc	Etats-Unis	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
IBC Trinidad	Trinidad & Tobago	61,60	61,60	88,00	88,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Continental India	Inde	60,00	100,00	60,00	100,00	IP	IG
DTDC	Inde		42,53		42,53		IP
Lenton Group Ltd	Hong Kong	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
<b>sous-groupe Chronopost</b>							
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Colizen	France		40,00		40,00		MEE
Chronopost International Cameroun	Cameroun	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maroc Chrono INTL	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
<b>sous-groupe GeoPost Central Europe</b>							
GeoPost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Immobiliens (Fusion avec DPD GeoPost GmbH)	Allemagne	100,00		100,00		IG	
GeoPost Service	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD GeoPost GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Aschaffenburg	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG
Iloxx AG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Versandtarif GmbH (Fusion avec Chronopost International Deutschland)	Allemagne	100,00		100,00		IG	
B2C Russia holding GmbH	Allemagne	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
Tiramizoo GmbH	Allemagne		20,29		20,29		MEE
DPD Belgium NV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherland BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Czech Republic	Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ukraine	Ukraine	25,50	25,50	25,50	25,50	IP	IP
DPD Schweiz AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Betriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Vertriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Delicom	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD strefa paczki	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovakia Sro	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2013	2012	2013	2012	2013
GeoPost YK Servisi AS	Turquie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
DPD Hungaria	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GTR logistic ( <i>Fusion avec DPD Hungaria</i> )	Hongrie	100,00		100,00		IG	
DPD Croatia doo	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Estonia	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Latvija	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lithuania	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belarus	Biélorussie	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
Armadillo Bizpak	Russie	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
Armadillo One ( <i>Fusion avec Armadillo Bizpak</i> )	Russie	50,00		50,00		IP	
B2C	Russie	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
Geopost Bulgaria ood	Bulgarie	50,51	50,51	100,00	100,00	IG	IG
Air Cargo Poland	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD RO SA	Roumanie	50,99	50,99	99,98	99,98	IG	IG
DPD SA ( <i>ex-DPD SRL</i> )	Roumanie	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
DPD Kazakhstan	Kazakhstan	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
DPD Slovenien	Slovenie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Yurtigi Kargo Servisi AS	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
<b>sous-groupe GeoPost Espagne</b>							
GeoPost Espagne	Espagne	91,39	91,90	91,39	91,90	IG	IG
Seur GeoPost	Espagne	91,39	91,90	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres	Espagne	91,39	91,90	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Espana Parcel ( <i>Fusion avec Seur GeoPost</i> )	Espagne	91,39		100,00		IG	
Seur SA	Espagne	54,36	59,47	52,04	61,18	IG	IG
Seur Internacional	Espagne	91,39	91,90	100,00	100,00	IG	IG
Seur Espana Operaciones	Espagne	54,36	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos	Espagne	54,36	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Seur Integracion Logistica	Espagne	54,36	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Correduria de Seguros	Espagne	54,36	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Integracion Logistica Valencia	Espagne	54,36	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Barcino Pack	Espagne	24,19	26,46	24,18	44,50	MEE	MEE
Transjaen	Espagne	51,61	59,47	52,04	100,00	IG	IG
Guadalpack SL ( <i>Fusion avec Seur GeoPost</i> )	Espagne	91,39		100,00		IG	
Transp, Urgente Guadalajara SL	Espagne		91,90		100,00		IG
Transcoba SL	Espagne		91,90		100,00		IG
<b>sous-groupe GeoPost UK</b>							
GeoPost Intermediate Holding	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
UK Letter Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Castlegate	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland Ltd ( <i>ex-Interlink Ireland Ltd</i> )	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Holding Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Worldnet Shipping Express Ltd	Grande-Bretagne	20,00	20,00	20,00	20,00	IP	IP
Biocair	Grande-Bretagne	70,01	70,00	100,00	100,00	IG	IG
<b>sous-groupe Exapaq</b>							
SCI EXALAB	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXA Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXAMURS PARIS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Exapaq SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2013	2012	2013	2012	2013
<b>SECTEUR COURRIER</b>							
Sofipost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mix commerce	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Gescomail	France	65,00	65,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Suisse	Suisse	74,13		74,13		IG	
STP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sérès Allemagne	Allemagne		66,00		100,00		IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO on line	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNPT Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sefas	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne		100,00		100,00		IG
CER Docapost BPO SAS	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Sofadev Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
TZIS Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost sa	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaprisme sas	France	81,68	81,68	81,68	81,68	IG	IG
Matching sas	France	81,67	81,67	81,67	81,67	IG	IG
Media prisme SP	Espagne	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Media prisme UK	Grande-Bretagne	81,68		100,00		IG	
Media prisme BE	Belgique	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Cabestan	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière Adverline	France	86,06	90,00	86,06	90,00	IG	IG
Adverline	France	85,20	89,41	98,87	99,22	IG	IG
Société	France	85,20	89,41	100,00	100,00	IG	IG
KP Média	France	85,20	89,41	100,00	100,00	IG	IG
Maison	France	85,20	89,41	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	59,66	62,61	70,03	70,03	IG	IG
Vertical Mail	France	85,20	89,41	100,00	100,00	IG	IG
CKFD	France	86,06	90,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Publicité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Datamark Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEFINAD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	40,01	40,01	40,01	40,01	MEE	MEE
Mediapost SGPS	Portugal	51,00	100,00	51,00	100,00	IG	IG
Mediapost Distribuicao Postal	Portugal	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Galex Distribucion y Logistica	Portugal	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eurobussula LDA	Portugal	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Celeris LDA	Portugal	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orbitroad LDA	Portugal	51,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Xange Capital	France	34,87	34,87	34,87	34,87	MEE	MEE
Docapost Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orsid SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ViaPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Média-Press	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress Direct	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Greenovia	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude SAS	France	66,01	100,00	66,01	100,00	IG	IG
NA Handena	France	64,69		98,00		IG	
Morin développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin logistic	France		100,00		100,00		IG
Morin GPM	France		100,00		100,00		IG
Morin logistic sud	France		100,00		100,00		IG
Neopress Routage	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2013	2012	2013	2012	2013
Médiapost holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Doc@post	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fret GV	France	50,00		50,00		IP	
Mobigreen	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne	Espagne	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	60,02	60,02	60,02	60,02	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	60,02	60,02	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	59,06	59,06	98,40	98,40	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	48,01	48,01	80,00	80,00	IG	IG
Hit Mobile Marketing	Roumanie	54,01	54,01	90,00	90,00	IG	IG
Bretagne Routage	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Vosgienne industrielle de Mailing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
<b>SECTEUR ACTIVITES BANCAIRES</b>							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Gestion privée	France	51,00	100,00	51,00	100,00	IG	IG
Banque Privée Européenne	France		99,99		99,99		IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France		65,00		65,00		IG
LBP Home Loan SFH	France		100,00		100,00		IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	99,94	100,00	99,94	100,00	IG	IG
SCI CRSF Metropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
La Banque Postale Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Structured Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP
CNP Assurances	France	19,98	20,15	35,96	36,25	MEE	MEE
La Banque Postale Financement	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Crédit aux entreprises	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	90,97	92,52	90,97	92,52	IG	IG
Tocqueville Finance	France	90,87	92,42	99,89	99,89	IG	IG
OFC Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Easybourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
<b>SECTEUR IMMOBILIER</b>							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Loca Poste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI 44 Vaugirard	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Local	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CIPOSTE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, rue CLER	France	49,00	49,00	49,00	49,00	IP	IP
TPF2 Sppicav	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2012	2013	2012	2013	2012	2013
AKATEA TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Fréjorgues Energy SAS	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Arkadéa SAS	France	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	IP	IP
SCI Villeneuve LB	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI ARKADEA Fort de France	France		49,00		49,00		MEE
SCI ARKADEA Toulouse Lardenne	France		30,00		30,00		IP
SCI ARKADEA Lyon Croix Rousse	France		30,00		30,00		IP
PI Energy 2	France		20,00		20,00		MEE
AKATEA 2 - TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
SCI ARKADEA La Rochelle	France	30,00		30,00		IP	
SAS ARKASOLIA	France	50,00	50,00	50,00	50,00	IP	IP
PI Energy	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
<b>SECTEUR ENSEIGNE LA POSTE</b>							
LP Télécom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IP	IP
<b>NON AFFECTE</b>							
Sofrepost	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP: intégration proportionnelle NC: Société non consolidée